

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME I

Finances et Affaires économiques.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champeboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, François Monsarrat, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 12), 1108 (tomes I et II, annexes VIII et IX) et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 14) (1964-1965).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	4
I. — Activité de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	6
1. — Accroissement des tâches	6
2. — Les travaux de recensement :	
A. — L'exploitation du recensement démographique	7
B. — L'achèvement du recensement industriel	7
C. — Le recensement des transports	8
D. — Le recensement de la distribution en 1967	8
II. — L'action des Pouvoirs Publics sur la distribution commerciale et la consommation	10
1. — La distribution commerciale :	
A. — Considérations générales	10
B. — L'aménagement commercial des grands ensembles	11
C. — Les nouvelles formes de distribution : marchés d'intérêt national et abattoirs	12
2. — L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial	13
3. — L'assistance technique au commerce	15
4. — L'enseignement commercial	16
5. — Le crédit aux entreprises commerciales	16
6. — La consommation :	
A. — Impuissance des organisations de consommateurs	19
B. — Le Telex-Consommateur	21
III. — L'évolution des prix et le Plan de stabilisation	22
1. — La mesure de l'évolution du coût de la vie :	
A. — L'amélioration de l'indice des prix de détail	22
B. — L'anachronisme de l'indice des 179 articles	23
C. — La relativité de la valeur des indices : « les indices sont menteurs »	24
2. — L'évolution du coût de la vie depuis septembre 1963 :	
A. — L'évolution de l'indice des prix de détail	25
B. — Les conditions de réalisation du Plan de stabilisation : les dérogations	27
C. — Les moyens mis en œuvre dans l'application du Plan de stabilisation	31

	Pages.
IV. — Les échanges extérieurs.....	34
1. — L'équilibre effectif des échanges extérieurs en 1963.....	34
2. — Le déséquilibre de nos échanges extérieurs durant les huit premiers mois de 1964.....	42
3. — Incidences des décisions du Gouvernement travailliste sur le commerce extérieur franco-britannique.....	44
4. — Le nouvel accord commercial franco-soviétique du 30 octobre 1964.....	47
5. — Les garanties de prix.....	50
V. — L'activité d'organismes concourant à l'expansion économique de la France	54
1. — La Commission des comptes commerciaux de la Nation.....	54
2. — Les travaux des Assises nationales du commerce.....	55
3. — Le Centre national du Commerce extérieur et les organismes d'expansion économique à l'étranger.....	55
Conclusion	59

ANNEXES

ANNEXE 1. — Evolution de l'indice des prix de détail sur lequel est indexé le S. M. I. G. (179 articles).....	65
ANNEXE 2. — Evolution de l'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles).....	66
ANNEXE 3. — Evolution de l'indice national des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles).....	67

Mesdames, Messieurs,

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie pour avis de la Section II — Services financiers — du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques, afin d'examiner les chapitres de ce budget concernant l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et les travaux de recensement, ceux relatifs à l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur (chap. 44-80 à 44-82), enfin les crédits affectés aux relations économiques extérieures et à l'expansion économique à l'étranger (chap. 44-84 et 44-85).

Les crédits de fonctionnement de l'*Institut national de la Statistique et des Etudes économiques* atteignent 58.547.380 F et sont ainsi en augmentation de 8.540.576 F. Cette augmentation résulte, pour un peu plus de moitié (4.517.630 F), de mesures acquises et, pour un peu moins de 50 % (4.022.946 F), de mesures nouvelles. Cette dernière augmentation est due à un accroissement de l'activité de l'I. N. S. E. E. qui entraîne une augmentation des dépenses de personnels (création de 84 emplois) (1), à un accroissement des dépenses de fonctionnement, d'entretien et de location de matériels ainsi qu'à une augmentation des dépenses afférentes à l'Ecole nationale de Statistiques et de l'Administration économique dont le nombre d'élèves sera de 300 en 1965 contre 260 en 1964 et 130 en 1962.

Les crédits affectés aux *travaux de recensement* (chap. 34-87) ont été maintenus au niveau de ceux de 1964, l'année 1965 étant une année d'exploitation du recensement démographique, du recensement industriel et de celui des transports, et de préparation du recensement de la distribution.

Quant aux crédits regroupant l'*action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur et extérieur* et rassemblés sous les chapitres 44-80 à 44-85, leur montant a augmenté d'un peu plus de 10 millions puisqu'ils sont passés de 59.404.230 F à 70.127.230 F. Cette augmentation est d'ailleurs due uniquement à l'accroissement des crédits relatifs au commerce extérieur (chap. 44-84 et 44-85).

(1) Cf. fascicule Finances et Affaires économiques. — II. — Services financiers, page 82.

Les crédits d'encouragement aux recherches dans le domaine commercial (300.000 F), d'aide aux organisations de consommateur (300.000 F), d'assistance technique au commerce et d'enseignement commercial (2.460.000 F) sont restés inchangés par rapport à 1964.

Par contre, le chapitre 44-84 qui rassemble les subventions pour *l'expansion économique à l'étranger*, est en augmentation de 723.000 F. A la vérité, cette augmentation résulte à la fois d'un accroissement des crédits au titre des mesures nouvelles (1 million 023.000 F) provenant essentiellement d'une augmentation de la participation de l'Etat aux dépenses du Centre national du Commerce extérieur (1), et d'une suppression de crédits de 300.000 F affectés en 1964 aux frais d'invitation de personnalités étrangères à la Deuxième Quinzaine technique de Paris.

Quant au chapitre 44-85 relatif aux garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers, il est en augmentation de 10 millions, passant de 35 à 45 millions. Cette augmentation est justifiée par le Gouvernement comme correspondant à l'ajustement aux besoins réels des crédits relatifs aux garanties de prix à l'exportation. Comme on peut le constater, les augmentations de crédits d'encouragement et d'intervention sont modérées et justifiées soit par la hausse des traitements et salaires, soit par un accroissement de l'activité à l'exportation.

Votre Rapporteur, sans s'attarder davantage sur ces crédits qui font l'objet d'un examen attentif du Rapporteur de la Commission des Finances M. Desaché, se bornera à examiner un certain nombre de problèmes d'ordre économique, en liaison directe avec les crédits qui viennent d'être évoqués, à savoir l'activité de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et l'orientation des travaux de recensement, l'action des pouvoirs publics tant en ce qui concerne la distribution commerciale que les organisations de consommateurs, l'évolution des prix dans le cadre du plan de stabilisation, enfin, celle des relations économiques extérieures à la fois sur le plan de la balance commerciale de la France et en ce qui concerne les organismes contribuant à l'expansion économique à l'étranger et l'incidence des événements récents : politique du gouvernement travailliste de Grande-Bretagne et accord commercial franco-soviétique.

(1) Cf. Finances et Affaires économiques. — II. — Services financiers, page 86.

I. — L'activité de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques.

1° ACCROISSEMENT DES TACHES

Les crédits de fonctionnement consentis à l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques sont, en augmentation d'un peu plus de 8.500.000 F, légèrement supérieurs à 58.500.000 F. Cette augmentation est justifiée par l'accroissement de l'activité de l'I. N. S. E. E. qui nécessite une augmentation progressive de l'effectif en personnel technique. A côté des tâches permanentes de réalisation et d'exploitation à des fins économiques des statistiques brutes, l'I. N. S. E. E. est amené à préparer des documents de synthèse du Plan, des comptes nationaux rétrospectifs et prospectifs et à élaborer des études conjoncturelles. En outre, dans le cadre de l'amélioration des procédures de discussion des salaires dans le secteur public et de sa politique des revenus, le Gouvernement l'a chargé de développer les recherches statistiques en matière de revenus et du conseil technique de l'organisme de constatation des salaires prévu au sein des entreprises nationalisées. L'introduction de la programmation en valeur dans le cadre du V^e Plan entraîne également des charges nouvelles. En outre, le développement de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Administration économique a pour conséquence une multiplication des conférences et travaux pratiques imposés par la diversification des enseignements. Enfin, l'augmentation des travaux confiés à l'I. N. S. E. E. entraîne inévitablement un accroissement des dépenses afférentes à l'achat ou à la location ainsi qu'à l'entretien du matériel mécanographique ou électronique et des frais d'impression des publications.

Votre Rapporteur estime que le développement de l'activité de l'I. N. S. E. E. est essentiel pour l'avenir économique de la nation. Il souhaite même que l'accent soit mis davantage sur les études conjoncturelles et l'information statistique et économique à l'échelon régional. Un grand pays voisin, dont les instituts de conjoncture décentralisés ont une réputation mondiale nous a donné l'exemple en ce domaine.

2° LES TRAVAUX DE RECENSEMENT

A. — *L'exploitation du recensement démographique.*

Le recensement démographique, se trouve à un stade très avancé de son exploitation. En novembre 1962 l'I. N. S. E. E. a publié dans un volume intitulé « Population de France » et aussi dans des fascicules départementaux la population légale des communes, des cantons, des arrondissements et des départements.

En mai 1963, l'I. N. S. E. E. a publié une deuxième série de fascicules départementaux avec des renseignements complémentaires sur les communes ainsi que deux volumes annexes : « Villes et agglomérations urbaines », « Zones de peuplement industriel et urbain ».

L'I. N. S. E. E. a procédé en outre au dépouillement d'un échantillon au 1/20 des questionnaires pour définir la pyramide des âges, la population active par professions, branches d'activité économique, description des ménages : leur composition, équipement, occupation des logements ; immeubles, analyse des migrations. Ce travail a été terminé en mai 1964. Le tout a été chiffré et reporté sur bandes magnétiques. Les résultats sont utilisés pour la préparation d'une étude sur les perspectives démographiques et économiques dans le cadre du V° Plan. Ils seront diffusés largement en 21 fascicules régionaux comportant 1.500 tableaux. L'I. N. S. E. E. a maintenant au point un système d'exploitation électronique qui doit permettre d'accélérer singulièrement le dépouillement de ses questionnaires.

B. — *Le recensement industriel est achevé.*

Le recensement des industries et entreprises françaises est achevé. Collecte et vérification des questionnaires sont terminés. L'exploitation en cours comprend plusieurs phases : chiffrage des questions ; constitution de carthothèques ; établissement de tableaux mécanographiques.

La première phase comprend les questionnaires généraux d'entreprises et d'établissements. Pour la tranche des petites

entreprises, l'ensemble des tableaux pour toutes les régions de programmes sera prêt à être publié à la fin de l'année 1964. Quant aux grandes et moyennes entreprises, la publication des tableaux interviendra en été 1965. Les questionnaires comportent, en effet, 200 données élémentaires et leur exploitation s'avère complexe.

La deuxième phase concerne éminemment l'exploitation des questionnaires spécifiques d'activité. Ce sont des résultats nationaux par « branche » et par « produit » portant sur la main-d'œuvre et les productions et livraisons. La publication par « branche » est prévue au cours du second semestre de 1965.

C. — *Le recensement des transports.*

Le recensement a été lancé, on s'en souvient, en septembre 1963. La collecte des questionnaires est d'ores et déjà achevée. Au cours de cette année les réponses aux questionnaires ont subi une vérification détaillée et il a fallu souvent parfaire les questionnaires, ce qui s'est traduit par une nombreuse correspondance et la visite sur place d'agents recenseurs. La *publication du recensement des transports* est escomptée pour le milieu de 1965.

D. — *Le recensement de la distribution sera lancé en 1967.*

Le recensement de la distribution dont la situation quasi anarchique dans notre pays aura été maintes fois dénoncée sera lancé en 1967. Actuellement l'I. N. S. E. E. en est au stade des opérations préliminaires. La mise au point de la préparation s'avère d'autant plus délicate, qu'il n'y a jamais eu de recensement de ce genre dans notre pays. Les travaux du Plan ont mis en relief l'*extrême pauvreté des informations relatives au commerce intérieur, tant dans le domaine des structures que sur le plan de l'activité commerciale proprement dite.*

On ne peut donc que se féliciter d'obtenir un recensement de la distribution qui devrait pouvoir permettre aux pouvoirs publics de remédier aux trop graves déficiences que manifeste ce secteur de notre économie. *Votre Commission regrette seulement que ce recensement prévu initialement pour 1966 ait encore été différé d'un an.*

Les crédits prévus à ce titre pour 1965 permettront de poursuivre la mise à jour du fichier des établissements et du fichier des entreprises à établissements multiples, opération indispensable pour la préparation de ce recensement. Les fichiers fourniront les adresses de tous les établissements à interroger ; c'est pourquoi cette opération préliminaire est fondamentale pour le succès du recensement. En 1965 seront également lancées la rédaction des questionnaires du recensement ainsi que la préparation d'une enquête-pilote.

Dans les activités de l'I. N. S. E. E. nous devons encore signaler son concours très apprécié pour l'étude de nouveaux indices des prix de détail. A cet effet était prévu un crédit de 1.760.000 F dans le budget de 1964.

En résumé on ne peut donc que se féliciter du travail considérable accompli jusqu'à ce jour par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, sans lequel très certainement la mise sur pied d'un Plan et l'établissement de perspectives à court, moyen et long terme ne seraient pas réalisables.

II. — L'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale et la consommation.

1° LA DISTRIBUTION COMMERCIALE

A. — *Considérations générales.*

Le problème de la distribution commerciale n'est, et de loin, pas résolu.

Tout le monde le sait et le déplore. Il demeure le champ des plus âpres controverses doctrinales et économiques, car ce secteur, difficile à aménager dans un régime qui se veut libéral, a une incidence directe sur le coût de la vie, la stabilité monétaire, l'évolution des prix que nous étudierons plus loin.

Des efforts, au demeurant très dispersés sont néanmoins tentés pour améliorer la distribution dans divers secteurs et font l'objet de la présente étude :

Au stade du commerce de gros, on enregistre dans un large secteur des efforts de modernisation, et notamment le déplacement des entrepôts à la périphérie des villes. La méthode dite « Cash and carry » où les détaillants viennent se servir à l'entrepôt s'est étendue aux commerces non-alimentaires. A l'inverse, pour le secteur des fruits et légumes, par exemple, on enregistre de plus en plus la formule des grossistes « à service complet de livraisons à domicile ».

An stade du détail, la coopération interentreprises sous forme de groupements d'achat ou chaîne volontaire, en association avec les grossistes se poursuit dans une lutte concurrentielle avec le grand commerce intégré. La coopération est devenue une réalité non seulement dans le domaine de l'alimentation mais dans de nombreuses autres branches.

Le libre service est une formule nouvelle qui connaît une rapide extension. Au 1^{er} janvier 1963, on enregistrait sur le territoire 4.520 points de vente contre 2.842 en 1962, soit une augmentation de 59 %. C'est pour une large part la réaction bien naturelle

des commerces indépendants contre l'emprise de plus en plus affirmée des grands magasins. Les magasins à succursales multiples demeurent en tête du mouvement.

En 1963, le nombre des supérettes (formule réduite du super-marché) est passé à plus de mille points de vente, traduisant une augmentation de 35 % par rapport à 1962. 116 super-marchés ont été ouverts en 1963 — soit 10 par mois contre 7 en 1962. Le nombre total de super-marchés était de 323 au 1^{er} janvier 1964. Les chefs de file demeurant les grands magasins et magasins populaires (124) suivis des succursalistes (109), des indépendants (78) et des coopératives de consommation.

Le chiffre d'affaires global est estimé à environ 2 milliards par an, soit 2,50 % du chiffre d'affaires total de la branche alimentation de détail.

Signalons, en terminant, le développement des *maisons de vente par correspondance* qui représentent 1 % de l'ensemble du chiffre d'affaires du commerce de détail.

B. — *L'aménagement commercial des grands ensembles.*

Dans le développement accusé de l'urbanisation, avec la création des grands ensembles d'habitation, des zones à urbaniser, de la décentralisation des villes, il ne semble pas qu'une solution heureuse et définitive ait été trouvée jusqu'à ce jour pour l'aménagement des grands ensembles. Dans ce domaine, on en est encore, semble-t-il, au stade de l'expérimentation.

On a cependant eu pour préoccupation première d'éviter que ne s'instaurent des situations de *monopole*.

Une circulaire du 24 août 1961 de M. le Ministre de la Construction définissait les normes auxquelles doivent répondre les centres commerciaux principaux et secondaires de manière à assurer le jeu d'une concurrence normale. Les constructeurs des grands ensembles sont obligés, à l'appui de leur demande de permis de construire, de fournir le plan d'équipement commercial.

A l'expérience la circulaire précitée s'est avérée nettement insuffisante, car, d'une part, elle ne réglait pas le problème des ensembles réalisés par tranches successives autonomes, dont chacune prise isolément ne justifiait pas un équipement commercial.

D'autre part, la structure de l'équipement envisagé s'avérait souvent irrationnelle, nullement fonctionnelle, les représentants qualifiés du commerce n'étant pas systématiquement consultés sur les projets d'équipement.

Une nouvelle instruction est en voie d'élaboration. Le Ministre des Finances et des Affaires économiques prépare un projet de décret qui doit notamment permettre la construction d'installations commerciales par des coopératives groupant les commerçants appelés à y exercer leur activité. La coopérative pourrait rétrocéder les locaux à ses sociétaires, tout en demeurant en activité en qualité de gérant du centre commercial. Cette formule présenterait l'avantage d'un meilleur prix de revient de la construction et encouragerait les commerçants à créer ensemble des *services communs* qui trop souvent font défaut.

Quoi qu'il en soit, dans le domaine de la construction des équipements commerciaux, le problème essentiel, celui du financement, n'est pas résolu pour autant. On constate que des charges de financement bien trop lourdes pèsent sur les commerçants et écartent trop souvent des candidats qualifiés au bénéfice d'hommes d'affaires.

C. — *Les nouvelles formes de distribution : Marchés d'intérêt national et abattoirs.*

L'amélioration des conditions de commercialisation par la création et le développement de nouvelles formes de distribution a progressé pour le secteur des denrées périssables.

La réalisation d'un *réseau de 27 Marchés d'intérêt national* s'est poursuivie. Aux marchés déjà classés, il faut ajouter, en 1963, ceux de Cavaillon et de Châteaurenard ; en 1964, ceux de Montauban, Agen-Boé, Villeneuve-sur-Lot, Toulouse. Trois marchés ont été ouverts à Grenoble, Toulouse et Bordeaux-Brienne. Des travaux sont en cours à Strasbourg, Nice, Orléans, la Villette et Rungis.

Dans le secteur de la viande, on sait que le 8 janvier 1964 a été publié le *Plan national d'équipement en abattoirs privés* qui a retenu 189 établissements. Ses propriétaires ont un délai de deux ans pour se conformer à un certain nombre de prescriptions d'ordre technique et sanitaire.

Dans le même ordre d'idées, signalons les deux arrêtés interministériels du 8 janvier 1964 qui modifient les barèmes à la

construction et à la modernisation des abattoirs publics. Priorité est donnée à 23 abattoirs de forte capacité. Par contre, les subventions sont refusées aux abattoirs débitant moins de 4.000 tonnes par an.

Un effort a été réalisé par ailleurs pour une meilleure présentation des produits sur le marché par la normalisation. La réglementation s'appliquait jusqu'alors aux pêches, aux artichauts et aux choux-fleurs. Mais depuis le 1^{er} août 1964, la Communauté économique européenne a prescrit la normalisation pour 18 espèces de fruits et légumes dans les échanges intra-communautaires.

Enfin, signalons qu'un projet de loi réorganisant *le marché de la viande* est à l'étude dans les ministères. Ce projet de loi tend à réorganiser le contrôle sanitaire et le commerce des animaux vivants. Il prévoit en outre des moyens nouveaux pour l'identification des animaux, la normalisation de la découpe et un certain nombre de mesures tendant à permettre au stade de la vente au détail une meilleure vérification des poids, catégories et prix.

2° L'ENCOURAGEMENT AUX RECHERCHES DANS LE DOMAINE COMMERCIAL

L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial bénéficie d'un crédit de 300.000 F qui a été renouvelé invariablement durant les exercices 1961, 1962, 1963 et 1964, et demeure inchangé pour 1965.

Cet encouragement porte :

- 1) Sur l'amélioration des connaissances statistiques relatives à la structure et l'évolution du commerce ;
- 2) Sur les études des problèmes économiques pour ce qui concerne les méthodes modernes de gestion ;
- 3) Sur les aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation dans le secteur commercial.

C'est sous l'égide du Comité de la Recherche commerciale, créé en 1962 et qui fonctionne régulièrement auprès de la Direction des Affaires commerciales qu'a été réalisé le programme de recherches de 1964.

L'une des institutions motrices dans ladite recherche demeure l'Association française de recherches et d'études statistiques (A. F. R. E. S. C. O.) qui, moyennant une dotation de crédit de

50.000 F a poursuivi une enquête permanente sur les variations globales de l'appareil commercial français quant au nombre des établissements et des points de vente.

Cette Association a également mené une enquête sur la structure départementale du commerce, secteurs urbain et rural. Elle a mené une autre enquête dans 15 départements destinés à renseigner les producteurs et les fabricants sur l'importance et la complexité des débouchés.

En vue du développement des recherches fondamentales et appliquées, des subventions ont été accordées :

1) *Au Centre d'études du commerce* (40.000 F) qui a poursuivi une enquête sur le commerce rural ;

2) *Au Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris* (65.000 F) qui a poursuivi une étude monographique de la distribution des articles textiles et qui doit aboutir à une parfaite connaissance de la politique des approvisionnements, de la clientèle.

Ce même Centre poursuit une recherche sur les circuits d'alimentation collective : 300 cantines de la région parisienne, restaurants universitaires, établissements dépendant de l'armée et du service de santé, 300 restaurants de Paris, etc. Les rapports issus de cette enquête seront élaborés dans le courant de 1965 ;

3) *Au Service d'urbanisme commercial* (50.000 F) qui a entrepris, en 1964, une recherche sur l'évasion du pouvoir d'achat hors des grands ensembles neufs ;

4) *A l'Ecole pratique des hautes études* qui a entrepris, en 1963, des recherches sur l'attraction commerciale des villes, une enquête sur la structure du commerce régional, etc.

Enfin un certain nombre d'*organismes universitaires d'enseignement supérieur* se sont spécialisés dans l'étude des problèmes commerciaux. Il s'agit des Instituts d'administration des entreprises des Universités d'Aix-Marseille, Bordeaux et Rennes qui ont entrepris chacun une série d'enquêtes sur les problèmes posés par la cogestion d'une grande surface de vente, sur l'organisation de la distribution dans les villes touristiques, sur les comptabilités commerciales, les postes de travail dans le commerce de détail, etc.

Enfin, signalons que le Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris a poursuivi en 1964 la recherche sur les besoins à long terme d'un certain nombre d'activités profes-

sionnelles en personnel commercial pour permettre d'évaluer pour 1965-1970 les besoins français en matière de population active employée dans la distribution.

3° L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE

En 1964, un crédit global de 1.765.000 F avait été inscrit au budget pour la formation d'assistants techniques, la vulgarisation des techniques modernes de commercialisation et l'aide aux centres de productivité commerciale. Quant à l'enseignement commercial, il avait bénéficié d'un crédit de 200.000 F pour la création d'écoles spécialisées et 495.000 F pour le développement de l'enseignement de la gestion commerciale. L'utilisation des fonds a été assurée, compte tenu des avis formulés par le Comité technique de la formation professionnelle, du perfectionnement et de la promotion sociale des commerçants créé auprès de la Direction des affaires commerciales.

Trois ordres d'action sont à retenir dans le domaine de l'Assistance technique. D'une part, la formation des assistants techniques s'est poursuivie. Ils seront plus de deux cents en 1965. La vulgarisation sous forme de conférences, journées d'information, séminaires d'études a été assurée par le S. I. C. O. D. (Service interconsulaire du commerce et de la distribution). Dans le même sens ont œuvré, avec des moyens insuffisants : le Centre d'études du commerce, l'Institut français de libre service, l'Association française des recherches et études statistiques.

Une troisième catégorie d'action visait l'encouragement aux professionnels, en vue d'accroître la productivité des établissements commerciaux. L'Etat prend en charge 50 % des frais de fonctionnement des centres qui, en des sessions de formation à durée variable, initient les commerçants aux méthodes modernes de gestion d'entreprise.

En ce domaine, le commerce a certainement un retard de dix ans sur l'industrie. Voilà pourquoi, en 1963 et 1964, les sessions et les programmes se sont multipliés.

En 1964 ont été mis en œuvre :

- le Centre national de productivité du commerce indépendant de l'alimentation. Il avait bénéficié d'une subvention de 200.000 F ;
- le Centre de productivité du livre, de l'horlogerie, de la confiserie ;

— le Centre d'études et de réalisations de productivité du commerce de la chaussure ;

— l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans le commerce de gros, etc.

4° L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Cet enseignement continue à souffrir d'un manque d'organisation déjà largement dénoncé dans notre rapport de l'année passée. On s'efforce d'y remédier tant bien que mal par la création d'écoles spécialisées ou des programmes mieux adaptés. A la vérité, il nous manque cruellement, à l'usage du commerce, les enseignements de base pour les apprentis, employés de magasins, et l'on est pas convaincu que l'enseignement dispensé par une série d'écoles spécialisées réponde à une efficacité certaine. C'est la constatation faite par la Commission des Affaires économiques et du Plan.

Les Ecoles spécialisées organisées auprès des Chambres de commerce répondent à des besoins certains de perfectionnement des professionnels du niveau du baccalauréat et pourvus au moins d'un an d'expérience. Sept de ces écoles fonctionnent à Colmar (textiles), Strasbourg et Rouen (alimentation), Nantes (commerçants de détail), Avignon (fruits et légumes). Deux autres doivent ouvrir fin 1964 à Marseille et à Belfort ; en 1965 à Roubaix et à Toulouse.

Pour chaque création, l'Etat verse une subvention de démarrage d'une moyenne de 50.000 F.

A un niveau supérieur, on cherche à développer l'enseignement de la gestion commerciale et le perfectionnement des maîtres de l'enseignement technico-commercial. Quatre instituts d'administration des entreprises, à Paris, Aix-Marseille, Bordeaux et Rennes, se sont déclarés disposés à introduire l'enseignement commercial supérieur à titre expérimental dans l'organisation de leurs études. Un crédit de 265.000 F a été prévu en 1964 pour la promotion de ces enseignements nouveaux.

5° LE CRÉDIT A MOYEN ET A LONG TERME CONSENTI AUX ENTREPRISES COMMERCIALES

Les chiffres du crédit aux entreprises commerciales concernant l'année 1964 ne sont pas encore connus, mais on peut prévoir que le montant des crédits qui seront mis à la disposition des

commerçants ne seront pas inférieurs à ceux des années 1962 et 1963 indiqués en tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS FINANCIERS	NATURE des crédits.	1962	1963
		Montant des crédits (en francs).	Montant des crédits (en francs).
Crédit national	LT et MT (1) (2)	224.000.000	316.000.000
Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.....	LT	76.000.000	100.000.000
Caisse centrale de crédit coopératif....	LT	31.000.000	37.000.000
Sociétés de caution mutuelle.....	MT	135.000.000	182.000.000
Sociétés de développement régional....	LT	27.000.000	28.000.000
Marché financier.....	LT	196.000.000	380.000.000
Total		692.000.000	1.041.000.000

(1) LT = Long terme.

(2) MT = Moyen terme.

Dans cet ensemble de crédits, on peut considérer que la part revenant aux petites et moyennes entreprises a été de l'ordre de 230 millions de francs en 1962 (33,23 % du total) et de 310 millions de francs en 1963 (29,7 % du total).

Les organismes ayant participé au financement des investissements des petites et moyennes entreprises ont été par ordre décroissant d'importance, les sociétés de caution mutuelle (pour la totalité de leurs prêts), la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel (pour la totalité de ses prêts), la Caisse centrale de crédit coopératif (pour les deux tiers environ de ses prêts). Il est intéressant, enfin, de signaler que les moyennes et petites entreprises ayant bénéficié de crédits ont été les suivantes par ordre décroissant d'importance dans les différents organismes de crédit :

	1962	1963
	(En pourcentage du total des crédits.)	
— Sociétés de caution mutuelle :		
— Commerces alimentaires.....	56,8	64,2
— Commerces non alimentaires.....	28,2	21,3
— Divers	15	14,5

— Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel :		
— Commerces non alimentaires (électroménager, quincaillerie, machines, etc., à l'exclusion des textiles et des cuirs).....	34,2	34
— Commerces alimentaires.....	30,26	31
— Commerces divers et multiples.....	21,07	19
— Commerces des textiles et des cuirs.....	14,47	16
— Caisse centrale de crédit coopératif (prêts aux adhérents de groupements d'achat) :		
— Commerces alimentaires.....	80,4	79,23
— Commerces d'articles de sport.....	13,9	15,44
— Commerces des textiles et des cuirs.....	3,2	3,41
— Commerces divers.....	2,3	1,92

Les prêts au petit et moyen commerce consentis par la Caisse centrale de crédit corporatif (C. C. C. C.) et la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel (C. C. H. C. I.) sont réalisés essentiellement au moyen d'avances du Fonds de développement économique et social (F. D. E. S.) dont l'évolution a été la suivante au cours des derniers exercices :

	1962	1963	1964	
	(En millions de francs.)			
Caisse de crédit hôtelier, commercial et industriel	135	155	100	Il s'agit d'un crédit global destiné aux P. M. E. du secteur industriel et commercial, aucune ventilation n'étant opérée entre les deux secteurs.
Caisse de crédit coopératif :				
— Coopératives de détaillants	5,5	5,5	6	
— Coopératives de consommation	8	10	10	
	13,5	15,5	16	

6° LA CONSOMMATION

Distribution inorganisée, voire anarchique, et consommation indisciplinée pourront encore être mis en exergue dans les considérations budgétaires de 1965. Bien que nous relevions l'existence de plusieurs organisations de défense des consommateurs, il faut regretter leur passivité, due sans doute en partie à leur manque de moyens publicitaires. Nous y reviendrons.

Un crédit annuel renouvelé est reconduit pour 1965 pour l'information quotidienne et l'éducation des consommateurs, pour l'établissement de questionnaires d'enquêtes sur le comportement du consommateur, la tenue à jour du budget réel des dépenses d'une famille. Mais on ne voit pas beaucoup la portée pratique de ces efforts.

A. — *Impuissance des organisations de consommateurs.*

La récente grève du lait a entre autres montré l'action impuissante des organisations de consommateurs en France. A cette occasion, par des communiqués à caractère général, on a pu lire dans la presse des propos sans doute valables sur les marges bénéficiaires et le désordre des marchés, mais le consommateur en tant que tel n'y a pas trouvé son compte. A la vérité, les unions de consommateurs sont à la fois divisées et rivales, sans emprise sur l'opinion et démunies de moyens pour faire entendre leur voix. Se contentant de dégager des perspectives générales en matière de prix et de marchés, leur voix n'infléchit en rien le cours des prix.

Si les unions de consommateurs ont leur part de responsabilité dans cet état de choses, l'Etat porte également la sienne, illustrée par une excellente étude parue dans *Le Monde* du 4-5 octobre, où il est constaté sous la plume de M. Alain Vernholes :

« Les unions de consommateurs sont faibles parce qu'elles sont pauvres. On a calculé qu'un minimum de 5 millions de francs par an serait nécessaire à une organisation de consommateurs valable pour se servir utilement de la publicité. Or le Gouvernement a octroyé un crédit de 300.000 F à l'ensemble des unions de consommateurs en 1964 pour toutes leurs activités, crédit qui n'a pas été augmenté d'un centime dans le projet de budget de 1965.

« La disproportion entre les besoins et les moyens est plus frappante encore lorsqu'on connaît le coût très élevé des analyses

comparatives qui demeurent le travail le plus utile de ces associations : entre 3.000 et 15.000 F pour des produits alimentaires, plusieurs centaines de milliers de francs pour des produits industriels (ceux-ci sont en effet détériorés par les tests subis ; une analyse comparative de machines à laver doit porter sur au moins vingt modèles puisqu'il en existe environ quatre cents sur le marché français. Or chaque modèle coûte plus de 1.000 F !)

« Pour être complètement indépendante, une union de consommateurs doit posséder son propre laboratoire, ses ingénieurs ; ces derniers doivent être suffisamment rémunérés pour rester insensibles aux propositions extérieures ou pour n'être pas tentés par les salaires pratiqués dans le secteur privé. De plus, la publication d'analyses sans complaisance risque de « marquer » leurs auteurs vis-à-vis des dirigeants des firmes privées.

« Aux Etats-Unis, la « Consumers Research », fondée en 1928, la « Consumers Union », fondée en 1936 ; en Grande-Bretagne, la « Consumers Association », jouissent d'une autonomie financière suffisante pour réaliser un véritable « pouvoir compensateur » par rapport aux producteurs. En France, une seule association, l'Orgéco, créée en 1959 par des personnalités du mouvement syndicaliste (C. F. T. C., C. G. C., F. O.) et coopératif semble posséder l'indépendance et le sérieux voulus.

« Mais son indigence (les crédits qui lui ont été alloués dans le budget 1964 atteignent juste 80.000 F !) la confine dans des rôles secondaires. Les quelques analyses comparatives de l'Orgéco (certaines d'entre elles concernant les yaourts par exemple ont eu un certain retentissement) ont été réalisées au prix d'acrobaties budgétaires et en mendiant le concours bénévole (ou presque) d'ingénieurs des secteurs privés et publics.

« L'Orgéco publie assez régulièrement un bulletin tiré à 30.000 exemplaires dont la moitié seulement représente des abonnements de particuliers, l'autre moitié étant distribuée dans des organisations syndicales. (L'Orgéco ne doit pourtant pas être assimilée aux mouvements syndicalistes dont sont issues les personnalités qui la dirigent. C'est ainsi par exemple que ce groupement s'est déclaré favorable aux expériences de fermeture tardive des grands magasins alors que les syndicats se déclaraient hostiles à la formule.)

« L'organisation de la rue de l'Université ne bénéficie d'aucune faveur auprès de la télévision ou de la radio, les seuls moments qui

lui sont proposés sur les ondes étant 6 heures du matin ou minuit, heures particulièrement indiquées pour informer ou éduquer les consommateurs !...

« Il serait cependant trop facile d'imputer complètement aux organisations de consommateurs et aux pouvoirs publics le semi-échec ou l'inefficacité des tentatives qui ont été faites jusqu'à présent dans ce domaine. Les consommateurs eux-mêmes portent aussi une bonne part de responsabilité tant leur passivité est grande. Si une organisation comme l'Orgéco avait un million d'adhérents le problème de son pouvoir se poserait en termes très différents. »

B. — Le Telex-Consommateur.

Ces émissions télévisées ont été poursuivies et le seront dans les mois à venir, le champ d'action de la « Dépêche quotidienne » et la chronique « Jeanne achète » doit s'étendre aux produits industriels. En 1964, les « Telex-Consommateurs » régionaux ont été installés à Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, chaque région présentant ses particularités.

On assure que grâce à Telex-Consommateur, l'écoulement des produits agricoles momentanément pléthorique s'est trouvé facilité. En période brusquement excédentaire, le Forma, la Sopexa ont fait appel à l'aide du Telex et a permis de résorber sans trop de difficultés les excédents du marché notamment des fruits et légumes : poires, raisins, pêches, tomates.

Les émissions, dit-on, ont eu leur nette influence sur le consommateur notamment dans la consommation du poisson. Les résultats pour la viande congelée et récemment pour la viande de porcs sont substantiels.

D'après une enquête de l'I. F. O. P. du 26 octobre au 4 novembre 1963, 90 % des téléspectateurs suivent tous les jours ou plusieurs fois par semaine cette émission pour laquelle s'intéressent également les stations étrangères, venues aux renseignements et notamment l'Allemagne fédérale, le Danemark, l'Italie, la Pologne, etc., on considère donc que le Telex-Consommateur remplit sa mission.

Votre Commission des Affaires économiques n'est pas entièrement de cet avis et pense que très souvent les prix indiqués par le Telex ne reflètent qu'imparfaitement la situation réelle du marché.

III. — L'évolution des prix et le Plan de stabilisation.

Votre Rapporteur avait été amené, l'an dernier, à évoquer le rythme d'évolution des indices des prix de détail qui sont censés traduire l'évolution du coût de la vie, et à émettre un certain nombre de considérations sur la *mesure de l'évolution du coût de la vie*. Après un an de Plan de stabilisation, ces considérations gardent le même intérêt et votre Rapporteur les a actualisées compte tenu du déroulement des événements en ce domaine depuis un an.

1° LA MESURE DE L'ÉVOLUTION DU COUT DE LA VIE

A. — *L'amélioration de l'indice des prix de détail.*

La question de savoir si les indices de prix de détail traduisent l'évolution réelle du coût de la vie n'est pas nouvelle. Au fil des ans, l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques a perfectionné les indices de prix de détail en les adaptant aux structures actuelles de la consommation et en les calculant sur un plus grand nombre de catégories de population.

C'est ainsi que l'indice des 213 articles avait cédé le pas, en 1957, à celui des 250 articles, remplacé lui-même depuis 1963 par l'indice des 259 articles. Des crédits, qui se sont élevés, en 1964, à 1.760.000 F, ont d'ailleurs été attribués l'I. N. S. E. E. afin de réaliser cette amélioration du matériel statistique. Aussi, l'indice des 259 articles est supérieur à son prédécesseur, à la fois en raison du nombre et du choix des articles sur lesquels il est fondé et du champ territorial des observations utilisées pour son calcul : chaque mois, 120.000 observations, réparties dans 100 centres-témoins d'agglomération de 10.000 habitants et plus, sont effectuées.

Mais le crédit précité avait, en outre pour objet de préparer et de calculer de nouvelles séries d'indices de prix de détail. A cet effet, a été mis en place dès 1964 un réseau

plus complet d'observations qui comprend une extension territoriale du réseau actuel à un échantillon de villes de 2.000 à 10.000 habitants, et une extension, dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants, du nombre des relevés de prix aux produits et aux qualités non retenus dans les indices précédemment élaborés. Ainsi tend-on à mettre fin à la situation d'ignorance de l'évolution du coût de la vie dans l'ensemble des communes rurales et, d'une manière générale, dans toutes les communes de moins de 10.000 habitants.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a estimé cette évolution favorable mais l'a trouvée particulièrement lente. Elle demande au Gouvernement de préciser au Sénat à partir de quelle année l'évolution du coût de la vie dans les communes rurales et, dans un premier temps, dans les communes de 2.000 à 10.000 habitants, fera l'objet d'un indice régulièrement publié. Cette publication réservera certainement des surprises dans la comparaison du coût de la vie en ville et à la campagne et devrait aboutir, sinon à la suppression, tout au moins à la révision du système des zones de salaires.

B. — *L'anachronisme de l'indice des 179 articles.*

Institué en 1957, l'indice dit des 179 articles qui sert de référence pour l'indexation du salaire minimum interprofessionnel garanti, a incontestablement vieilli. Pour tenir compte de ce vieillissement dans la structure de l'indice et dans l'intention d'améliorer le sort des travailleurs rémunérés au niveau du S. M. I. G., le Gouvernement a, à deux reprises, en octobre 1962 et en juin 1963, fixé le S. M. I. G. à des niveaux sensiblement supérieurs à ceux qui auraient résulté du simple jeu de l'indice.

Le Gouvernement a étudié le remplacement de l'indice des 179 articles par un autre indice dont les structures correspondraient mieux aux structures actuelles de la consommation. Des échanges de vues ont déjà eu lieu à ce sujet, et se poursuivent avec les organisations professionnelles, patronales et ouvrières.

M. Valéry Giscard d'Estaing a lui-même déclaré devant le Conseil Economique et Social, lors de l'exposé qu'il avait

fait sur la situation économique le 8 juillet 1964, que le Gouvernement se proposait de n'utiliser désormais que l'indice des 259 articles comme référence objective de l'évolution des prix, et quelles que soient les conséquences législatives attachées à cette constatation (1).

Il semble donc que l'indice des 179 articles, sur lequel est indexé le S. M. I. G., fera place à celui des 259 articles que l'on peut considérer comme plus « sincère ». De septembre 1963 à septembre 1964, ce dernier a augmenté de 2,5 % et le premier de moins de 1 %.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement d'indiquer au Sénat si telle est bien son intention et, dans l'affirmative, à quelle date aura lieu cette substitution ?

C. — *La relativité de la valeur des indices.*

Il faut toujours avoir présent à l'esprit que l'évolution réelle du coût de la vie est traduite assez imparfaitement par les indices de prix de détail et ne pas attribuer à ces « indicateurs » une valeur absolue.

« *Les indices sont menteurs* », tel est le titre d'un article paru récemment (2) sous la signature de M. Edmond Giscard d'Estaing. « Un indice unique des prix prétend résumer les variations de dizaines de milliers de prix portant sur tous les articles ou les services que nous payons. La détermination d'un tel indice implique donc, consubstantiellement, un choix entre cette masse de prix (ce qui est forcément déjà arbitraire) et la pondération entre ceux que l'on retient, c'est-à-dire l'affectation d'un coefficient supposé représenter leur importance dans la vie nationale (ce qui, au deuxième degré, est forcément arbitraire). Le système adopté suppose, par exemple, que le prix du maquereau a une « importance » trois fois supérieure à celle du « ramonage », qui équivaut aux trois quarts de celle d'une « ondulation permanente ». Nous ne critiquons pas les choix ni la pondération adoptée, car ils sont certainement les meilleurs possibles. Mais il est évident que la variation d'un indice unique des prix n'a qu'un rapport étonnamment lointain avec la réalité physique qu'il prétend décrire ».

(1) Selon l'Agence Economique et Financière.

(2) Cf. *La Vie française* du 4 septembre 1964.

M. Giscard d'Estaing indique ensuite qu'un second élément d'erreur provient de ce que l'on compare des objets ou des services qui ne sont pas semblables à eux-mêmes et dont l'évolution est précisément l'instrument le plus efficace pour élever le niveau de vie ; et il cite notamment le pneu d'automobile qui vaut actuellement environ un tiers de ce qu'il valait il y a 50 ans et qui fait un usage au moins dix fois supérieur au pneu de 1914. L'auteur de l'article souligne également que l'amélioration du niveau de vie dépend de tout ce qui nous est fourni par notre société, sans pouvoir faire l'objet d'une évaluation quelconque en argent : éclairage des villes, infrastructure routière, terrains de sports gratuits, gratuité des livres scolaires, etc. et il ajoute : « Gardons-nous de condamner les statistiques relatives aux salaires ou celles relatives aux prix, car elles rendent d'incontestables services. Mais n'admettons sous aucun prétexte qu'on leur donne une valeur objective qu'elles n'ont pas, et surtout qu'on leur attribue une force d'expression générale qui ne leur appartient rigoureusement en rien, car ce que l'on ne voit pas à une importance proportionnelle incomparablement supérieure à ce que l'on voit.

« L'hérésie consiste à supposer aux chiffres une valeur qu'ils n'ont pas, à raisonner sur eux comme s'ils constituaient toutes les données du problème social et à leur donner la primauté par rapport aux jugements du bon sens et à l'expérience vivante et réelle de chacun de nous ».

La conclusion de M. Giscard d'Estaing est donc moins radicale que ne pouvait le laisser supposer le titre de son article : « Les indices sont menteurs ». C'est toutefois en ayant présentes à l'esprit ces observations que nous allons évoquer l'évolution des indices de prix depuis un an.

2° L'ÉVOLUTION DU COUT DE LA VIE DEPUIS SEPTEMBRE 1963

A. — *L'évolution de l'indice des prix de détail.*

Le 12 septembre 1963, le Gouvernement mettait en œuvre un plan de stabilisation économique et financière qui a marqué depuis lors l'évolution de la conjoncture et continuera vraisemblablement, dans les mois à venir, à influencer sur elle de manière importante.

Ainsi que l'indique le Rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, la progression de l'indice national des prix de détail (259 articles) s'est sensiblement ralentie depuis la mise en œuvre de ce plan. De septembre 1963 à juillet 1964, la hausse de l'indice n'a, en effet, été que de 1,88 % contre 4,57 % de septembre 1962 à juillet 1963. De même, la progression trimestrielle de cet indice depuis septembre 1963 n'a cessé de se ralentir, passant de 1,43 % au troisième trimestre 1963, à 0,7 % au quatrième trimestre de la même année, à 0,6 % au premier trimestre 1964 et à 0,4 % au deuxième trimestre de la même année.

Toutefois, comme le fait observer le *Bulletin du Centre d'observations économiques de la Chambre de Commerce de Paris*, « la quasi-stabilité du coût de la vie observée de janvier à mai a fait place, depuis juin, à un glissement légèrement plus rapide à la hausse des prix à la consommation, bien qu'il reste très inférieur (de moitié) au rythme d'augmentation enregistré au cours du printemps et de l'été 1963 ».

Globalement, la hausse des prix alimentaires depuis septembre 1963 se situe entre 2 et 3 %, d'après l'indice officiel du coût de la vie ; pour les produits manufacturés, l'avance est de l'ordre de 1 à 1,5 % ; pour les services, de 3 à 4 %. Cependant, votre Rapporteur a cru bon de souligner certaines particularités dans l'appréciation du coût de la vie, telle qu'elle est réalisée par l'indice.

Ainsi, l'indice partiel des prix des fruits et légumes frais, qui fait partie de l'indice du groupe « aliments-boissons », est en baisse ; non pas qu'entre janvier et juin 1964 les prix des fruits et légumes frais aient diminué : stables de janvier à avril grâce à un hiver relativement doux, ils ont monté de 24 % d'avril à juin, *mais c'est l'indice seul qui a décréu*. Car l'évolution des indices des prix des fruits et légumes frais d'un mois à l'autre ne reflète pas simplement l'évolution des prix au cours de cette période : chaque indice mensuel rend compte, en effet, non seulement des prix du mois considéré, mais aussi des prix des onze mois précédents ; l'indice de juin 1964 diffère de celui de janvier 1964 en ce qu'il tient compte des prix de février, mars, avril, mai et juin 1964, et ne tient plus compte de ceux de février, mars, avril, mai et juin 1963 ; comme les prix ainsi entrés dans l'indice sont moins élevés que ceux de l'an dernier à la même époque, qui en sont sortis, l'indice des fruits et légumes frais a baissé de janvier à juin 1964.

En dehors des fruits et légumes frais, dont les prix ont monté sans que l'indice en souffre, les articles dont les prix se sont le plus accru dans la période récente sont les boissons et les repas au restaurant. Les prix des boissons, restés stables en 1962 et au premier semestre 1963, ont monté lentement au deuxième semestre 1963, puis plus rapidement depuis janvier 1964. Ainsi, de janvier à juin 1964, l'indice des prix de détail des boissons a monté de 2,4 %. Quant au prix des repas au restaurant, il n'a cessé de s'accroître à un rythme rapide, comme l'a signalé le Rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, qui a relevé une hausse de 18 % depuis dix-huit mois. La période récente n'a d'ailleurs pas vu de ralentissement notable de cette hausse qui, de janvier à juin 1964, est de 3,4 %. De septembre 1963 à septembre 1964, la hausse est de 9 %, ce qui est exceptionnellement fort, notamment dans une période dite de stabilisation.

De même, le prix des chambres d'hôtel a augmenté en moyenne, en 1964, de 11 % par rapport à 1963, et de 20,5 % par rapport à 1962.

Quant au cours de la viande de bœuf au détail, il a été occasionnellement abaissé pendant la période estivale du fait de la substitution partielle dans l'indice de produits congelés aux produits frais.

B. — *Les conditions de réalisation du Plan de stabilisation : les dérogations.*

Il est incontestable que les différentes mesures prises dans le cadre du Plan de stabilisation, et notamment la réduction des droits de douane et le blocage des prix, aient eu un effet mécanique sur le niveau des prix de détail. De septembre 1963 à septembre 1964, les prix de détail, mesurés par l'indice des 259 articles, ont augmenté de 2,5 %. Cette évolution place la France, au point de vue de la hausse du coût de la vie, immédiatement après les Etats-Unis, devant la Belgique, l'Allemagne fédérale, le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas.

Quelle qu'ait été l'efficacité de ce Plan de stabilisation, et elle est incontestable, votre Rapporteur est cependant amené à présenter deux observations.

En premier lieu, le Rapport économique et financier prévoit une quasi-stabilité du niveau général des prix entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1965 (1).

(1) Cf. *Rapport économique et financier*, page 28.

Votre Rapporteur demande au Gouvernement s'il croit vraiment qu'une telle stabilité pourra être atteinte, alors que sont prévisibles pour l'année prochaine un certain nombre de chefs de hausses de prix : tarifs des postes et télécommunications et de l'électricité, loyers...

En second lieu, plusieurs causes de l'inflation semblent avoir subsisté ; en dépit des promesses, rien de sérieux n'a été tenté pour alléger le coût des circuits de distribution qui risque d'être alourdi par le renforcement de la propriété commerciale tel qu'il est prévu par la proposition de loi actuellement en navette entre les deux Assemblées du Parlement.

Enfin, le blocage des prix à la production ne peut se perpétuer, car il aboutit à comprimer de plus en plus les possibilités d'auto-financement des entreprises, et contribuer ainsi au ralentissement de l'investissement. Or, tout le monde sait que, parmi les idées directrices du projet de rapport sur les options du V^e Plan qui doit être soumis prochainement au Parlement, figure notamment un renforcement de l'autofinancement.

Quelle qu'ait été la rigueur du plan de stabilisation, un certain nombre de *dérogations au blocage des prix* ont été accordées et votre Rapporteur a cru opportun de porter ces dérogations à la connaissance du Sénat :

Les dérogations concernent :

— les industries agricoles et alimentaires pour lesquelles les dérogations accordées couvrent 90 % environ des demandes déposées. Seule la répercussion de la hausse des matières premières agricoles incorporées a été admise. Sans ces dérogations, il est certain que de nombreuses entreprises auraient renoncé à tout ou partie de leurs productions, ce qui n'aurait pas manqué de provoquer une baisse importante du cours des denrées agricoles concernées.

Les principales dérogations ont été accordées dans les secteurs :

- de la charcuterie-salaison (3 à 8 % selon la quantité de porc incluse) ;
- de la conserve de viande et plats cuisinés (4 %) ;
- de la conserve de légumes (tomates : 4,5 à 8,5 % et haricots verts : 20 %) ;
- de la biscuiterie-biscotterie (taux variables selon les composants) ;
- de la malterie (3,5 %) ;
- de la confiserie (fruits confits 4,5 % et dragées de luxe) ;

- des aliments du bétail ;
- des corps gras (huiles de ricin, de coprah et de palmiste, puis margarine : 2,5 %).

Devant la hausse des cours du café, des hausses de 17,5 à 23,5 % selon les mélanges ont été accordées, après diverses mesures d'ordre fiscal ou contingentaire.

Compte tenu de la sécheresse qui, cet été, a provoqué la hausse des cours des fruits destinés à la confiture, aux industries de fruits au sirop et de fruits confits et de liqueurs à base de fruits, des dérogations assez nombreuses ont été accordées au cours des récentes semaines.

— aucune dérogation n'a été accordée dans le secteur des *matériaux de construction*, tandis que les dérogations accordées dans le secteur des *industries chimiques, électriques et métallurgiques* se sont fondées uniquement sur la hausse très vive des cours de la quasi-totalité des métaux non ferreux (étain, plomb, zinc, cadmium, cuivre, etc.) et ont été limitées à la répercussion en valeur absolue des hausses intervenues sur la matière première.

Ce n'est qu'à titre exceptionnel (trois dérogations d'ensemble et trois dérogations particulières) que des hausses ont été autorisées, motif pris de la situation financière difficile des branches ou entreprises demanderesses.

— dans les industries *textiles* (lin, laine, coton), dans les industries du *cuir*, dans les industries du *bois*, du *papier* et de *l'ameublement*, les dérogations accordées ont uniquement porté là encore sur la répercussion de la hausse de la matière première. Celle-ci étant pour une part d'origine nationale, le secteur agricole a indirectement bénéficié de ces relèvements de prix.

Par ailleurs, votre Rapporteur s'est préoccupé de connaître les raisons pour lesquelles, malgré le plan de stabilisation, le prix des repas dans les restaurants a continué à croître à vive allure, exception faite du jour où M. le Ministre des Finances s'est préoccupé lui-même de la question à Dinard dans le cadre de « l'opération vacances ».

Il a été indiqué à votre Rapporteur :

« Cette hausse ne trouve qu'une explication très partielle dans l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des boissons qui n'a été que de 4,8 % pendant la même période, d'après l'indice des 259 articles publié par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques.

« L'accroissement des salaires du personnel des hôtels et restaurants a joué un rôle important, d'autant plus qu'il a été accompagné dans certains cas d'une revalorisation correspondante de la marge bénéficiaire des propriétaires.

« Il faut enfin noter que l'effort de modernisation des installations s'accélère, avec l'encouragement des Pouvoirs publics. La hausse des prix traduit ainsi, en partie une amélioration de la qualité moyenne de la prestation de service. »

En se référant à des restaurants courants ou modestes d'août 1963 à août 1964 compris, d'après l'indice des 259 articles, la hausse du prix des restaurants a été de 8,4 %.

Bien que ce rythme de hausse reste excessif, le Gouvernement n'a pas cru dans un premier temps pouvoir édicter une réglementation systématique du prix des repas en raison de l'impossibilité pratique de contrôler la qualité et le volume des portions servies.

L'action des Pouvoirs publics a été cependant menée dans quatre directions :

— des mesures ont été prises pour améliorer l'affichage et l'indication des prix et charges annexes ;

-- dans le cadre de « l'Opération-Vacances », des pouvoirs particuliers ont été donnés aux préfets pour leur permettre de plafonner les prix d'hôtels et de restaurants qui auraient subi des hausses excessives.

Certains préfets ont utilisé cette délégation de pouvoirs pour plafonner le prix ou réglementer la marge des boissons à consommer sur place.

Egalement dans le cadre de « l'Opération-Vacances », une campagne de menus à prix réduits a été menée dans certains départements. De nombreux restaurateurs ont ainsi proposé aux consommateurs des menus comportant au moins trois plats, à des prix inférieurs à 10 F, service compris. Dans certains cas, ce prix incluait la boisson.

Le bilan de « l'Opération-Vacances » sera prochainement dressé au cours d'une réunion qui se tiendra au Ministère des Finances et des Affaires économiques, en présence des préfets intéressés par cette expérience.

Au vu des conclusions qui seront ainsi dégagées, l'extension dans l'espace et dans le temps de la campagne des menus à prix réduits pourra être éventuellement décidée.

Enfin, pour limiter les hausses excessives constatées dans certains établissements de restauration, le Gouvernement avait dans le projet de loi de finances pour 1965, proposé que les frais de restaurant ne puissent être inclus dans les charges déductibles des entreprises pour l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés que dans la limite de 35 F par personne.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne croit pas que cette mesure qui a été rejetée par l'Assemblée Nationale aurait suffi à entraîner une baisse de prix dans l'ensemble du secteur de la restauration.

C. — *Les moyens mis en œuvre dans l'application du Plan de stabilisation.*

Enfin, votre Rapporteur s'est préoccupé des conditions dans lesquelles la Direction générale des prix et des enquêtes économiques avait été capable de veiller à l'application, sur toute l'étendue du territoire national, de la politique contraignante mise en œuvre par le plan du 12 septembre 1963 et s'est demandé si le maintien durable du Plan de stabilisation ne supposait pas un nouveau développement du « contrôle économique ».

Il a été indiqué à votre Rapporteur que, dès septembre 1963, il était apparu que les opérations de contrôle des prix liées à la mise en œuvre du Plan de stabilisation économique et financière ne pouvait s'effectuer normalement sans un renforcement des effectifs de la Direction générale des prix et des enquêtes économiques.

Après une année d'application du plan, les indications suivantes peuvent être fournies tant en ce qui concerne les moyens mis en œuvre et l'action entreprise que les enseignements qui s'en dégagent.

a) *Moyens mis en œuvre :*

Pour pallier l'insuffisance des effectifs des services départementaux des enquêtes économiques, une solution provisoire avait été trouvée, consistant dans le renforcement de la collaboration que la gendarmerie et la police ont de tout temps apportée au contrôle des prix, et en la mise à la disposition des directions départementales des enquêtes économiques d'un certain nombre d'enquêteurs prélevés à la Direction générale des impôts et à la Direction générale des douanes.

Il est difficile de chiffrer l'appoint de la gendarmerie et de la police qui ont opéré dans toutes les branches du commerce de détail mais d'une façon accessoire et intermittente.

L'apport des administrations financières était, début octobre 1963, de 981 agents (Direction générale des Impôts [D. G. I.] 845 + douane 136). Il a été progressivement ramené à 325 agents (D. G. I. 231 + douane 94).

La contribution des services collaborant à l'application de la législation économique est prévue par les ordonnances n° 45-1483 et 45-1484 du 30 juin 1945.

Néanmoins un certain renforcement des effectifs propres à la Direction générale des prix et des enquêtes économiques est apparu nécessaire. Il est prévu dans le projet de budget de 1965 la création de 50 emplois des catégories B et C.

b) *Bilan des actions de contrôle et de répression à la date du 4 octobre 1964 :*

1° Nombre de vérifications :

Produits agricoles et produits industriels :

Stade de la production (ou de l'importation) ..	9.123
Stade de gros.....	17.254
Stade de détail.....	1.122.512
Prestations de services.....	34.269
Total	1.183.158

2° Nombre de procès-verbaux :

Pour pratiques de prix illicites.....	12.284
Production	415
Gros	141
Détail	10.865
Prestations de services.....	863
Autres (défaut de présentation de factures, de registres divers).....	16.133
Gros	432
Détail	13.532
Prestations de services.....	2.169
Total	28.417

En résumé, on peut se demander si le Plan de stabilisation n'a pas perdu une partie de ses vertus. Sans doute, le blocage des prix a été efficace et M. le Ministre des Finances pouvait se féliciter à l'Assemblée Nationale, le 14 octobre 1964, de n'avoir signé que 97 dossiers de dérogations de prix. Mais la situation s'est plutôt détériorée depuis deux mois. Sans parler de la hausse des prix dans les restaurants parisiens qui s'est maintenue à un taux élevé malgré le Plan de stabilisation, les dépassements de prix industriels se multiplient, notamment en ce qui concerne les articles d'habillement. D'ailleurs, l'indice des 259 articles de septembre 1964 qui n'était pas connu lorsque M. Valéry Giscard d'Estaing avait pris la parole à l'Assemblée Nationale a accusé une hausse de 0,45 % par rapport au mois précédent, ce qui correspond à un rythme annuel voisin de 6 %.

Cette hausse n'est-elle qu'accidentelle ou bien se poursuivra-t-elle en octobre ? Ne traduit-elle pas simplement les effets des augmentations de salaires consenties depuis un an dans certaines professions du secteur privé qui pèsent maintenant trop lourd dans les prix de revient pour ne pas affecter les prix de vente ? *Mais à la vérité, le but du Plan de stabilisation est de revenir à la stabilité des prix dans la liberté. On ne peut pas dire, après 14 mois d'expérience de stabilisation, que ce but soit atteint.*

IV. — Les échanges extérieurs.

1° L'ÉQUILIBRE EFFECTIF DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS EN 1963

Au cours de l'année 1963, le développement des échanges extérieurs de la France s'est poursuivi, et même accéléré. De ce progrès rapide, plus important que celui de la production, il résulte que le commerce extérieur occupe une place grandissante dans l'activité nationale.

Globalement les échanges extérieurs se sont présentés en 1963 de la façon suivante :

Importations	43.099 millions de francs.	
Exportations	39.916	—
Solde	— 3.183	—
Pourcentage de couverture : 93 %.		

Comparaison avec les années précédentes :

	1960	1961	1962	1963
Progression par rapport à l'année précédente des :				
Importations	+ 23 %	+ 6 %	+ 10 %	+ 18,5 %
Exportations	+ 22 %	+ 5 %	+ 2 %	+ 10 %
Solde des échanges (millions de francs).....	+ 2.884	+ 2.675	— 9	— 3.183
Pourcentage de couverture des importations par les exportations	109 %	108 %	100 %	93 %

En 1963, comme en 1962, le mouvement des importations a été plus accusé que celui des exportations, malgré la progression importante de ces dernières. Le solde des échanges extérieurs, exprimé en valeurs douanières, est donc devenu négatif.

On soulignera toutefois que les valeurs retenues par les statistiques douanières sont des valeurs CAF à l'importation (incluant le frêt et l'assurance) et FOB à l'exportation. De ce fait, les pourcentages réels de couverture de la balance commerciale sont supérieurs à ceux qui résultent du rapprochement des valeurs douanières et figurent dans cette note. Ainsi, malgré un pourcentage de couverture de 91 % pour les importations en provenance des pays n'appartenant pas à la zone franc, peut-on considérer que les échanges de marchandises FOB-FOB ont été équilibrés en 1963.

Cette situation recouvre toutefois des évolutions très différentes selon qu'il s'agit des relations avec les pays étrangers ou avec ceux de la zone franc. Si pour les premières l'année 1963 a bien été marquée par une dégradation du solde des échanges, pour les secondes une certaine amélioration est apparue, par suite d'une légère reprise de nos ventes, après leur déclin de 1962.

A. — *Les échanges avec les pays étrangers.*

C'est dans nos relations avec les pays étrangers que la progression des importations et des exportations est, depuis 1959, la plus rapide et la plus continue. Ces pays représentent en conséquence, une part croissante de nos débouchés extérieurs (1959 : 68 %, 1963 : 81 %) et assurent un rôle grandissant dans nos approvisionnements (1959 : 76 %, 1963 : 82 %).

En valeur absolue, les *échanges avec les pays étrangers* se sont présentés en 1963 de la façon suivante :

Importations	35.536 millions de francs		
Exportations	32.295	—	—
Solde	3.241	—	—
Pourcentage de couverture : 91 %.			

Mais il est instructif de faire une rapide comparaison avec les années précédentes :

	1960	1961	1962	1963
Progression par rapport à l'année précédente des :				
Importations	+ 26 %	+ 7 %	+ 12 %	+ 23 %
Exportations	+ 25 %	+ 11 %	+ 10 %	+ 11 %
Solde des échanges (millions de francs).....	— 244	+ 714	+ 213	— 3.241
Pourcentage de couverture....	99 %	103 %	101 %	91 %

a) *L'évolution des importations :*

L'accélération du mouvement des importations en provenance des pays étrangers (+ 23 % de 1962 à 1963, contre + 12 % de 1961 à 1962) est l'un des phénomènes les plus marquants de nos échanges extérieurs de l'année 1963.

L'analyse de cette évolution par grandes catégories de produits montre que l'appel accru aux fournisseurs étrangers a été provoqué pour partie par des événements exceptionnels, tels le froid de l'hiver 1962-1963, puis la grève des charbonnages qui ont

entraîné des achats plus importants d'énergie et de produits agricoles (fruits et légumes par suite du gel). Les besoins de l'industrie en matières premières, demi-produits et équipements, correspondant à l'expansion économique interne, expliquent de même la croissance de ces catégories d'achats. *La progression la plus sensible demeure néanmoins celles de nos importations de biens de consommation.* Elle traduit en grande partie la vigueur de la demande des particuliers en 1963 ; mais *cette progression résulte aussi de phénomènes plus durables : les effets de l'ouverture des frontières et de l'institution du Marché Commun, ainsi que la diversification des goûts des consommateurs, au profit des produits étrangers, jusqu'ici peu connus ou distribués avec moins d'efficacité.*

Evolution des importations par grands groupes de produits
(en millions de francs) :

	1962	1963	EVOLUTION 1963-1962
Alimentation	3.210	3.952	+ 23 %
Energie	4.247	5.459	+ 29 %
Produits bruts.....	5.612	6.358	+ 13 %
Demi-produits	6.752	8.011	+ 19 %
Biens d'équipement.....	6.128	6.997	+ 14 %
Biens de consommation....	3.447	4.735	+ 37 %

Sur le plan géographique, les principaux bénéficiaires de l'accroissement de nos achats ont été les pays industrialisés de l'O. C. D. E., particulièrement la Grande-Bretagne, nos partenaires la C. E. E. et, dans une moindre mesure, les Etats-Unis. Au sein des pays sous-développés, les Etats producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont d'autre part assez sensiblement accru leurs livraisons.

Evolution des importations par zones géographiques (en millions de francs) :

	1962	1963	Evolution 1963-1962
C. E. E.	12.460	15.438	+ 24 %
A. E. L. E.	4.109	5.229	+ 27 %
dont :			
Grande-Bretagne	(1.925)	(2.577)	(+ 34 %)
Etats-Unis	3.825	4.450	+ 16 %
Pays de l'Est.....	1.035	1.304	+ 26 %
Autres pays	7.998	9.115	+ 14 %

b) *L'évolution des exportations :*

En 1963, comme au cours des deux années antérieures, nos exportations vers les pays étrangers se sont accrues d'un peu plus de 10 %. Cette continuité illustre la vitalité de l'économie française.

La répartition de ces exportations entre les grandes catégories de produits montre toutefois que les principales branches d'activité ont fait preuve d'un dynamisme inégal sur les marchés extérieurs. L'écoulement de la très bonne récolte de céréales de 1962 a permis à nos ventes de produits agricoles d'atteindre un niveau élevé en 1963.

Parmi les produits industriels, si les exportations de biens de consommation se sont accrues sensiblement, la moindre progression des ventes de demi-produits et de biens d'équipement traduit les difficultés alors rencontrées par la sidérurgie et par certaines catégories d'industries mécaniques.

Evolution des exportations par groupements d'utilisation (en millions de francs) :

	1962	1963	Evolution 1963-1962
Alimentation	3.692	4.958	+ 34 %
Energie	1.013	1.144	+ 13 %
Produits bruts.....	2.803	2.937	+ 5 %
Demi-produits	8.778	9.369	+ 7 %
Biens d'équipement	6.167	6.381	+ 3 %
Biens de consommation.....	6.588	7.498	+ 14 %

Par zones géographiques, ce sont vers les pays d'Europe méridionale (Espagne, Grèce) et, dans une moindre mesure, vers nos partenaires de la C. E. E. que nos ventes se sont le plus rapidement développées, particulièrement à destination de l'Italie (1963-1962 : + 35 %), pays qui a connu de fortes tensions inflationnistes. Les progrès de nos exportations ont été un peu plus faibles vers les marchés de la zone de libre-échange, malgré les succès obtenus en Suisse (1963-1962 : + 18 %). Nos ventes ont en revanche stagné sur le marché américain, et se sont légèrement repliées vers les pays de l'Est par suite d'une limitation antérieure aux contrats d'équipement conclus par l'U. R. S. S. Les exportations vers les pays sous-développés

n'ont que faiblement progressé, en raison notamment des difficultés financières de certains pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil).

Evolution des exportations par zones géographiques (en millions de francs) :

	1962	1963	Evolution 1963-1962
C. E. E.	13.391	15.267	+ 14 %
A. E. L. E.	5.803	6.484	+ 12 %
Etats-Unis	2.102	2.077	— 1 %
Pays de l'Est	1.443	1.347	— 7 %
Autres pays	6.310	7.120	+ 13 %

c) *Le solde des échanges :*

De 1962 à 1963, le solde des échanges avec l'étranger, exprimé en termes douaniers, est passé de + 213 millions de francs à — 3.241 millions de francs (1). Ainsi que l'illustrent les développements précédents, *cette évolution défavorable résulte plus du mouvement très rapide des importations que d'une insuffisance des exportations* qui, à l'exception de quelques zones, ont sensiblement progressé.

Par grands groupes de produits le solde de nos échanges est traditionnellement débiteur dans les domaines de l'énergie et des matières premières. Les circonstances climatiques exceptionnelles ou la hausse de certains cours en fin d'année, tout comme l'accroissement des besoins, ont accentué ces déséquilibres en 1963. Parmi les produits finis, les échanges de biens d'équipement, équilibrés en valeur douanière en 1962, se sont soldés par un déficit en 1963, et l'excédent habituel des ventes de biens de consommation s'est amenuisé, en raison de la forte augmentation des achats. En revanche, l'essor de nos ventes de produits agricoles a permis à ce secteur d'améliorer sensiblement le solde de ses échanges avec les pays étrangers.

(1) Le solde de la ligne « marchandises » de la balance des paiements, qui enregistre les règlements correspondants aux échanges commerciaux avec les pays étrangers, bien qu'ayant évolué dans le même sens défavorable que le solde douanier, est resté positif en 1963 (+ 176,9 millions de \$ contre + 500,6 millions de \$ en 1962).

Cette différence de niveau entre les deux séries statistiques tient à de multiples causes, notamment au mode de comptabilisation C. A. F. des importations en douane ainsi qu'aux décalages dans le temps entre les mouvements commerciaux et les règlements.

Evolution des soldes par groupements d'utilisation (en millions de francs) :

	Soldes en valeur absolue.		Pourcentage de couverture.	
	1962	1963	1962	1963
Alimentation	+ 482	+ 1.006	115	125
Energie	— 3.234	— 4.315	24	21
Produits bruts.....	— 2.809	— 3.421	50	46
Demi-produits	+ 2.026	+ 1.358	130	117
Biens de consommation.	+ 3.141	+ 2.763	191	158
Biens d'équipement....	+ 30	— 616	101	63,92

Cette évolution défavorable du solde des échanges a été observée dans nos relations avec la plupart des zones géographiques (à la seule exception de la zone méditerranéenne groupant l'Espagne, la Grèce et la Turquie) et, au sein de celles-ci, avec la plupart des pays industrialisés (sauf la Suisse et l'Italie).

Evolution des soldes par zones géographiques (principales zones) (en millions de francs) :

	1962	1963	1962	1963
C. E. E.	+ 932	— 171	107 %	99 %
dont :				
Allemagne	(— 258)	(— 1.138)	(96 %)	(85 %)
Italie	(+ 688)	(+ 1.138)	(134 %)	(145 %)
A. E. L. E.	+ 1.694	+ 1.255	141 %	124 %
dont :				
Grande-Bretagne..	(— 208)	(— 614)	(89 %)	(76 %)
Suisse	(1.201)	(+ 409)	(233 %)	(232 %)
Etats-Unis	— 1.723	— 2.373	55 %	47 %
Pays de l'Est.....	+ 408	+ 43	139 %	103 %

B. — *Les échanges avec les pays de la zone franc.*

Les échanges avec les pays de la zone franc, caractérisés de 1960 à 1962 par une forte diminution de nos ventes, une lente progression de nos achats et un solde devenant négatif, se sont traduits à nouveau par un excédent en 1963, sous l'effet d'une reprise de nos exportations et d'un arrêt dans l'accroissement des importations.

En valeur absolue, les échanges avec les pays de la zone franc se présentent en 1963 de la façon suivante :

Importations	7.563 millions de francs.	
Exportations	7.621	—
Solde	+ 58	—
Pourcentage de couverture : 101 %.		

La comparaison avec les années précédentes est également instructive :

	1960	1961	1962	1963
Evolution par rapport à l'année précédente des :				
Importations	+ 15 %	+ 5 %	+ 5 %	— 2 %
Exportations	+ 15 %	— 8 %	— 22 %	+ 4 %
Solde des échanges (millions de francs)	+ 3.128	+ 1.962	— 222	+ 58 %
Pourcentage de couverture....	145 %	127 %	95 %	101 %

La faible diminution, en 1963, de nos *achats* globaux à la zone franc résulte surtout d'une forte baisse des livraisons de vins algériens, que l'accroissement des importations de pétrole n'a que partiellement compensée.

Evolution des importations par groupes de produits (en millions de francs) :

	1962	1963	EVOLUTION 1963-1962
Alimentation	4.075	3.701	— 9 %
Energie	1.474	1.664	+ 13 %
Produits bruts.....	1.720	1.788	+ 4 %
Produits manufacturés....	437	410	— 6 %

Evolution des importations par zones (en millions de francs) :

	1962	1963	EVOLUTION 1963-1962
Algérie	3.246	2.817	— 13 %
Tunisie et Maroc.....	1.262	1.397	+ 11 %
Etats africains et malgache.	2.418	2.558	+ 6 %
D. O. M. - T. O. M.....	782	791	+ 1 %

La légère reprise de nos *exportations* globales vers l'ensemble de la zone franc, en 1963, a associé une stabilisation de nos ventes

à l'Algérie, après leur déclin considérable de 1962 (— 37 % par rapport à 1961), et des progrès assez sensibles sur les marchés d'Afrique noire.

L'analyse par produits montre que ce sont surtout les *exportations de produits manufacturés* qui ont bénéficié de cette reprise, alors que les ventes de produits alimentaires et énergétiques ont continué à fléchir, mais moins nettement qu'en 1962.

Evolution des exportations par groupes de produits (en millions de francs) :

	1962	1963	EVOLUTION 1963-1962
Alimentation	1.387	1.237	— 11 %
Energie	361	319	— 12 %
Produits bruts.....	216	226	+ 5 %
Demi-produits	1.253	1.376	+ 10 %
Biens d'équipement.....	1.397	1.610	+ 15 %
Biens de consommation....	2.689	2.849	+ 6 %

Evolution des exportations par zones (en millions de francs) :

	1962	1963	Evolution 1963/1962
Algérie	2.778	2.737	— 1 %
Tunisie et Maroc.....	1.293	1.380	+ 7 %
Etats africains et malgache.....	2.468	2.657	+ 8 %
D. O. M. et T. O. M	767	848	+ 10 %

Evolution des soldes par pays de la zone franc (1) :

	Evolution en valeur absolue.		Evolution en pourcentage de couverture.	
	1962	1963	1962	1963
Algérie	— 468	— 80	86 %	97 %
Tunisie-Maroc	+ 31	— 19	102 %	99 %
Etats africains et malgache	+ 50	+ 98	102 %	104 %
D. O. M.-T. O. M.	— 15	+ 56	98 %	107 %

(1) Le reliquat d'importation 1961, exclu des résultats *globaux* (pays étrangers et zone franc) de l'année 1962, n'a pu en être dissocié pour les résultats ventilés par pays ou par produits. Le total des tableaux détaillés « importations » et « soldes » peut ainsi différer légèrement des chiffres totaux, pour l'année 1962.

2° LE DÉSÉQUILIBRE DE NOS ÉCHANGES EXTÉRIEURS
DURANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1964

Ainsi que le précise le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances en 1964, l'évolution du commerce extérieur a continué d'être fortement influencé par l'ouverture des frontières et par les fluctuations de la conjoncture interne. On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution des échanges extérieurs durant les huit premiers mois de 1964 (comparée à la période analogue de 1963 et de 1962), tant en ce qui concerne les pays hors de la zone franc que les pays de la zone franc.

Huit premiers mois (en millions de francs) :

Importations :	1962	1963	1964
Etranger	19.153	22.683	27.493
Zone franc	5.380	5.156	5.593
Total	24.533	27.839	33.086
Exportations :			
Etranger	18.984	20.851	23.730
Zone franc	4.774	5.088	5.071
Total	23.758	25.939	28.801
Solde (1) :			
Etranger	— 169 (103 %)	— 1.832 (92 %)	— 3.763 (83 %)
Zone franc	— 606 (93 %)	— 68 (99 %)	— 522 (91 %)
Total	— 775 (100 %)	— 1.900 (93 %)	— 4.285 (87 %)

Avec les pays hors de la zone franc, nos importations ont été couvertes à 83 % par nos exportations au cours des huit premiers mois de l'année, contre 92 % dans la période correspondante de 1963, et 103 % dans celle de 1962. Par rapport à la même période de l'an dernier, les importations ont augmenté de 27 %, tandis que les exportations continuaient à se développer à un rythme de 14 % supérieur à celui des années précédentes.

Ainsi qu'il apparaît à la lecture du tableau ci-dessus, d'un déficit de 775 millions de francs en 1962, le solde global de la balance commerciale portant sur les huit premiers mois de l'année est passé à un déficit de 4.285 millions en 1964, soit une détérioration apparente de ce solde de 3.510 millions de francs en deux ans (351 milliards d'anciens francs).

(1) Et entre parenthèses, taux de couverture des importations par les exportations.

Cette dégradation provient essentiellement de l'évolution du solde des échanges commerciaux avec l'étranger. En effet, si nos exportations vers l'étranger augmentent de 13,3 % pendant les huit premiers mois de 1964 contre 9,8 % pendant la période correspondante de 1963, nos importations en provenance de l'étranger accusent un accroissement encore plus considérable : 21,2 % au cours des huit premiers mois de 1964 contre 18,3 % pendant la période correspondante de 1963. Si nos exportations vers l'étranger ont donc évolué de façon satisfaisante puisque leur rythme de progression s'est amélioré, l'accroissement considérable des importations atteint cependant des dimensions inquiétantes pour la balance des paiements elle-même.

Cette croissance des importations en 1964 s'explique par une demande de consommation encore soutenue, à laquelle se sont ajoutés les achats nécessaires à la reconstitution des stocks réduits en 1963. Par ailleurs, le renchérissement de beaucoup de matières premières sur les marchés internationaux s'est traduit dans les importations, tandis que la concurrence internationale a été très vive dans les domaines des demi-produits et des biens d'équipement.

Ainsi, les importations de produits manufacturés, et notamment de biens de consommation, ont progressé le plus fortement (respectivement 30 et 37 %).

Dans l'évolution de notre commerce par zones géographiques, le déficit constaté au cours des huit premiers mois de l'année est imputable à concurrence de près de 70 % au déséquilibre de nos échanges avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. La situation est particulièrement mauvaise dans nos échanges commerciaux avec les Etats-Unis : 3.820 millions de francs d'importations contre 1.497 millions de francs d'exportations pour les huit premiers mois de 1964. Avec la Grande-Bretagne, les importations sont de 1.823 millions de francs et les exportations de 1.516 millions de francs durant la même période. Par contre, la situation s'est dégradée avec la République fédérale d'Allemagne : les importations ont atteint 5.990 millions de francs, tandis que les exportations s'élevaient à 4.931 millions de francs.

Quant aux échanges avec les pays de la zone franc, ils sont demeurés équilibrés en termes de paiement, les importations ayant été couvertes par les exportations pendant les huit premiers mois de l'année à concurrence de 91 %. Un accroissement des importations de 9 % par rapport à 1963

a résulté principalement en volume de livraisons accrues de produits pétroliers et en valeur des hausses des cours des matières premières. Si nos ventes ont progressé dans les pays d'Afrique Noire, elles ont subi une nouvelle réduction sur le marché algérien, en sorte que pour l'ensemble de la zone franc, elles ne se sont accrues que de moins de 1 % de janvier à août par rapport à la même période de 1963.

3° INCIDENCES DES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT TRAVAILLISTE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR FRANCO-BRITANNIQUE

Le Gouvernement de M. Harold Wilson a mis au point, dès son installation, un programme économique d'urgence qui comporte essentiellement une taxe de 15 % sur de nombreux produits importés, des encouragements fiscaux à l'exportation et un réexamen des dépenses susceptibles d'influencer la balance des paiements et notamment du projet « Concorde ».

La taxe sur les importations de 15 % est entrée en application le mardi 27 octobre 1964 et elle frappe tous les produits importés, sauf les produits agricoles, les matières premières et le tabac non manufacturé.

Par ailleurs, les exportateurs britanniques bénéficieront d'une réduction de certains impôts directs entrant dans le coût de production des produits exportés. Ce plan d'encouragement aux exportations doit coûter au Trésor environ 70 millions de livres sterling par an. Ces réductions équivaldront à environ 1,5 % de la valeur des biens exportés.

Parmi les autres mesures annoncées figurent notamment :

- la création d'un Conseil des exportations du Commonwealth ;
- l'amélioration des facilités de crédits pour les exportations quand cette mesure permettra d'accroître immédiatement les revenus en devises ;
- l'examen d'autres mesures destinées à aider les exportateurs, en particulier par l'organisation de coopératives de vente permettant aux petites firmes de participer au commerce international ;
- la création d'un organisme chargé de suivre les prix ;
- des mesures en vue de faciliter les changements de professions nécessités par les progrès techniques.

Ainsi que l'a indiqué le Premier Ministre M. Wilson, ce programme économique est principalement dicté par le souci de remédier au déficit de la balance des paiements. Il n'en exercera pas moins une influence considérable sur le commerce extérieur de nombreux pays.

On prévoit que la surtaxe frappant les produits importés affectera :

- 50 % des importations de Communauté européenne ;
- 36 % de celles de la zone européenne de Libre-échange ;
- 13 % de celles du Commonwealth ;
- 48 % de celles des Etats-Unis,

et 13 % de celles du reste du monde.

La situation sera particulièrement grave pour la France. En effet, bien que les exportations françaises vers la Grande-Bretagne aient augmenté à bonne cadence en 1963 et 1964 (22 % durant les huit premiers mois de 1964 par rapport à la période correspondante de 1963), les importations en provenance de Grande-Bretagne se situent encore à un chiffre plus élevé. On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution des échanges franco-britanniques depuis 1956.

	FRANCE		SOLDE
	Importations.	Exportations.	
	(En millions de francs.)		
1956	807	972	+ 165
1957	840	1.031	+ 191
1958	804	1.052	+ 248
1959	978	1.237	+ 259
1960	1.137	1.713	+ 576
1961	1.487	1.810	+ 323
1962	1.925	1.717	— 208
1963	2.577	1.963	— 614
1964	1.823	1.516	— 307
(8 mois).			

Nul doute que les mesures prises par le Gouvernement travailliste vont contribuer à aggraver le solde négatif de nos échanges avec le Royaume-Uni.

Les exportations de la France en Grande-Bretagne représentent environ 7,50 % du total de ses ventes à l'extérieur de la zone franc. Ainsi, la Grande-Bretagne est actuellement le cinquième client de la France après l'Allemagne, l'Union économique belgo-luxembourgeoise, l'Italie et la Suisse.

La surtaxation des exportations françaises en Grande-Bretagne, en même temps que les aides fiscales accordées par ce pays à ses exportateurs, auront pour conséquences d'accroître le déficit au détriment de la France, d'accuser la balance des échanges entre les deux pays qui tendait à se réduire depuis le début de cette année

En fait, les trois quarts des exportations françaises vers la Grande-Bretagne seront frappées, et notamment : les vins et spiritueux (le Royaume-Uni est le premier client étranger des viticulteurs et industriels produisant du Cognac), les produits chimiques (216 millions de francs exportés en 1963), les articles manufacturés (520 millions de francs exportés en 1963), les machines et matériels de transport (187 millions de francs exportés en 1963).

Les mesures britanniques sont particulièrement regrettables dans le secteur de l'automobile. En effet, la conjoncture automobile est bonne en Grande-Bretagne et les exportations de voitures britanniques sur le marché français particulièrement favorables : les Anglais vendent à la France deux fois plus de voitures qu'ils ne lui en achètent. Selon le « Financial Times », le prix de la Renault R. 4 devrait, en principe, augmenter en Grande-Bretagne d'environ 80 livres sterling, en application de la nouvelle taxe à l'importation.

L'industrie cotonnière française n'est pas moins inquiète car la Grande-Bretagne constitue son plus important acheteur parmi les pays tiers non membres du Marché commun.

Il est incontestable que les mesures prises par le Gouvernement du Royaume-Uni lèsent en premier lieu les intérêts des Six Nations du Marché commun et notamment de la France. Si elles doivent être durables, elles risquent à la longue de compromettre, ou tout au moins de retarder l'issue des négociations engagées à Genève (Kennedy Round) pour abaisser les barrières douanières entre les grandes nations industrialisées du monde.

Quoi qu'il en soit, votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement d'indiquer au Sénat s'il compte prendre des mesures pour limiter les incidences de la politique britannique sur la balance commerciale de la France et, dans l'affirmative, de préciser les mesures envisagées.

4° LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL FRANCO-SOVIÉTIQUE

Le 30 octobre 1964 a été signé, à Paris, au Ministère des Finances et des Affaires économiques, par MM. Valéry Giscard d'Estaing et Patolitchev, Ministre soviétique du Commerce extérieur, le nouvel accord commercial franco-soviétique.

Les échanges franco-soviétiques s'étaient particulièrement détériorés depuis 1963 et cette situation s'était aggravée durant le premier semestre de 1964, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

Les échanges franco-soviétiques.

(En millions de francs.)

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE
1957	171	246	— 75
1958	318	398	— 80
1959	445	499	— 54
1960	571	467	+ 104
1961	542	480	+ 62
1962	681	546	+ 135
1963	283	654	— 371
1964 (1 ^{er} semestre) ..	123	351	— 228

Ce nouvel accord, dont la durée d'application va du 1^{er} janvier 1965 au 31 décembre 1969, se traduit essentiellement par un développement considérable de la vente de biens d'équipement à l'Union soviétique et par un nouveau mode de financement concernant ces ventes.

Pendant les cinq années d'application du nouvel accord, les échanges commerciaux entre la France et l'U. R. S. S. doivent augmenter en moyenne de 60 % par rapport aux cinq années précédentes. Ces échanges doivent progresser rapidement d'année en année, de manière à atteindre, en 1969, dans chaque sens, environ 700 millions de francs, soit le double des échanges réalisés en 1963. Toutefois, malgré ce nouvel accord, nos échanges avec l'U. R. S. S. ne représenteront environ que 2 % de notre commerce avec l'étranger. Cet aspect global ne donne cependant qu'une idée très imparfaite de l'importance de l'accord qui vient d'être conclu. Par cet accord, l'U. R. S. S. va devenir sans doute le premier client étranger de notre industrie de biens d'équipement. Les commandes de matériels que les Soviétiques doivent passer annuellement en France représentent environ 30 % de nos exportations actuelles. Plus précisément, les 3.575 millions de francs de biens d'équipement, qui seront livrés dans les cinq ans à venir, intéressent les secteurs suivants :

— équipements chimiques et pétro-chimiques.	2.000.000.000
— cellulose et bois.....	500.000.000
— textiles	250.000.000
— industries alimentaires.....	120.000.000
— industries lourdes, mécaniques diverses, travaux publics et équipements pour fabrication de bateaux	700.000.000

En sens inverse, il a été prévu une augmentation générale des importations françaises en provenance de l'U. R. S. S., notamment pour les matières premières et les produits nécessaires à notre industrie: bois de papeterie, pâtes à papier, bois scié, minerais. L'accord commercial comporte notamment une augmentation sensible des importations de pétrole brut, qui passeront de 550.000 tonnes en moyenne par an dans l'accord précédent à 1.830.000 tonnes, ainsi que des importations de produits pétroliers raffinés, qui s'élèveront à 915.000 tonnes par an au lieu de 875.000 tonnes. Enfin, la France achètera chaque année 1.300.000 tonnes d'antracite à l'Union soviétique, étant entendu que si les Charbonnages français subissaient un risque de chômage, ce montant annuel pourrait être révisé.

Mais la disposition essentielle est celle des *conditions de crédits concernant les ventes de biens d'équipement.*

A ce propos, votre Rapporteur tient à rappeler que les exportations de matériel d'équipement à destination des pays de l'Est peuvent bénéficier de crédits à moyen terme qui sont garantis par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, après décision de la Commission des garanties et du crédit au commerce extérieur. La durée des crédits (cinq ans au maximum après livraison ou montage si la société exportatrice est responsable du montage) est fonction du montant de l'affaire et de l'intérêt que présente l'exportation pour l'économie française.

Jusqu'à ce jour, aucun crédit à long terme n'a été consenti aux pays de l'Est. Toutefois, le Gouvernement français avait indiqué à ses partenaires de la Communauté économique européenne que la France pourrait être amenée à consentir des crédits dépassant cinq ans, si la concurrence étrangère l'y obligeait.

Le problème s'est posé en priorité à l'égard de la Russie, à l'occasion des négociations franco-russes concernant le renouvellement de l'accord commercial. La Grande-Bretagne a admis de consentir des crédits largement supérieurs à cinq ans ; un consortium anglais vient d'ailleurs de signer, sur la base d'un crédit étalé sur quinze ans, un contrat de 35 millions de livres sterling pour la fourniture d'une usine destinée à la fabrication du térylène.

Nos partenaires de la Communauté économique européenne ont adopté la même attitude de refus de crédit à long terme aux pays de l'Est, mais tous les pays exportateurs de biens d'équipement ne suivent pas cette ligne de conduite, aussi n'a-t-il pas été possible jusqu'ici de définir une discipline commune au sein de l'O.C.D.E. L'Eximbank, notamment, a accordé un prêt à long terme au Japon pour des installations sidérurgiques et la Grande-Bretagne, qui considère avant tout le crédit comme un argument de vente, a toujours désiré conserver sa liberté d'appréciation. Elle en a depuis quelques mois tiré les conséquences vis-à-vis des pays de l'Est en accordant des promesses de garantie à long terme pour des exportations qui leur étaient destinées. Le premier de ces contrats portant sur une usine de térylène d'un montant de 400 à 500 millions de francs a été signé au début de septembre. Cette concurrence constitue un fait nouveau qui a contraint le Gouvernement français à consentir à son tour à l'U. R. S. S. des conditions de crédit qui dépassent les normes actuelles, afin de conserver à l'industrie française de biens d'équipement un débouché pour ses exportations. Cette concession a été faite, au cours des négociations

commerciales franco-soviétiques qui se sont déroulées à Paris du 6 au 30 octobre, en échange d'une augmentation importante des commandes de l'industrie soviétique à l'industrie française.

Aux termes de cet accord, il a été prévu que la moitié des commandes de biens d'équipement passées en France par l'U.R.S.S., soit 1.780.000.000 de francs, seront financées par des crédits d'une durée de 7 ans à partir des livraisons. Un montant égal de commandes fera l'objet de paiements au comptant et de crédit à 5 ans.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan félicite le Gouvernement d'avoir pris cette position. La France n'était plus tenue de respecter l'accord de Berne sur la durée des crédits faits par les pays occidentaux aux pays de l'Est, dans la mesure où cet accord n'était plus respecté par plusieurs des nations signataires.

5° LES GARANTIES DE PRIX

Le chapitre 44-85 a bénéficié, en 1964, d'un crédit de 35 millions de francs, porté à 45 millions dans le budget de 1965. Cette majoration reçoit les explications ci-après et qui semblent justifiées.

Le chapitre 44-85 (garantie des prix) comporte en réalité deux lignes budgétaires : la garantie contre la hausse des prix intérieurs et celle afférente à l'assurance Prospection.

Les dépenses portées sur ledit chapitre ne concernent que les liquidations intervenues au titre des garanties octroyées dans le cadre des procédures gérées par l'État, avant le deuxième semestre 1960 pour la « garantie des prix » et avant le 1^{er} janvier 1961 pour « l'assurance Prospection ».

Ces procédures ayant été transformées, depuis ces dates, en assurances dont la gestion est confiée à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C. O. F. A. C. E.), les dépenses entraînées par les nouvelles polices d'assurance sont portées sur le chapitre 14-01, article 8 du budget des Charges communes.

Mentionnons les principales opérations qui ont bénéficié du crédit de 35 millions de francs inscrits à ce chapitre en 1964 :

1° *L'assurance Prospection.*

Les liquidations auxquelles il a été procédé au cours du présent exercice concernent des versements d'indemnités prévus dans les contrats d'assurance Prospection conclus avant 1961. Les indemnités versées, au cours du présent exercice, représentent 1,5 millions de francs environ.

Elles se rapportent à des actions de prospection très diverses concernant :

La vente de produits pharmaceutiques en Allemagne ; d'orfèvrerie aux U. S. A. ; de briquets et d'objets pour fumeurs en Grande-Bretagne ; de vêtements et d'imperméables en Europe ; de moteurs pour matériels électro-ménagers en Europe ; de matériels électriques sur pays tiers ; de matériels de mine et de travaux publics en Allemagne et en Italie ;

L'installation de signalisation ferroviaire en Inde.

2° *Garantie contre la hausse des prix intérieurs.*

La liquidation des dossiers intervient au fur et à mesure du rapatriement des devises correspondant au règlement des matériels garantis. Ces dossiers concernent essentiellement des contrats d'exportation de biens d'équipement qui impliquent fréquemment de très longs délais entre le moment où la garantie a été octroyée et celui où elle sera liquidée — durée d'exécution des contrats dépassant parfois trois ans ; règlements du client échelonnés souvent sur deux à cinq ans après livraison.

Les garanties délivrées *avant les dévaluations*, et liquidées après, donnent lieu à des liquidations très sensiblement réduites et font parfois l'objet de reversements des exportateurs au profit du Trésor, du fait des bénéfices de change reversés par les exportateurs.

Les garanties délivrées *après les dévaluations*, et jusqu'au deuxième semestre 1960, constituent l'essentiel de la charge actuelle du Trésor au titre de ce chapitre, les variations de prix excédant sensiblement les seuils dont elles étaient assorties, leur liquidation, qui n'est pas tempérée par des bénéfices de change, interviendra jusqu'en 1970.

Pour évaluer la charge effective du Trésor, il faut tenir compte, d'une part, des ordonnancements intervenus, d'autre part, des reversements effectués par les exportateurs au compte « Produits divers ».

A N N E E	ORDONNANCEMENTS intervenus au profit des exportateurs. (1)	REVERSEMENTS des exportateurs au compte « produits divers » (2)	CHARGE réelle du Trésor. (1 - 2)
1964 (situation au 1 ^{er} octo- bre	33.500.000	16.000.000	17.500.000

Les principales opérations d'exportation ayant fait l'objet de liquidation, au cours du présent exercice, sont les suivantes :

- Fourniture de matériels aéronautiques civils et militaires sur différents pays comportant, entre autres, la livraison de *Caravelle* à la Suède, l'Espagne et l'Italie et d'hélicoptères à la Belgique ;
- Fourniture de locomotives à la Chine ;
- Installations frigorifiques en Russie ;
- Fourniture d'équipements électriques et de matériels de signalisation aux chemins de fer portugais ;
- Fourniture et montage d'usines de pâte à papier en Espagne et en Inde ;
- Equipement d'une centrale thermique en Pologne, d'une centrale thermo-électrique au Pérou ;
- Fourniture d'une cimenterie au Viet-Nam ;
- Fourniture d'une usine d'épuration des eaux à Israël ;
- Fourniture de sucreries à la Russie ;
- Installations pour le traitement du charbon en Russie ;
- Installations nécessaire à la fabrication de levure alimentaire en Roumanie ;
- Installations pour la production d'anhydride et de méthionine en Russie.

La comparaison entre l'exercice 1965 et 1964 doit être corrigée sur la base des considérations ci-après.

La charge initialement prévue pour l'exercice 1964 se situait au niveau de 35 à 40 millions de francs environ. Elle s'est trouvée accrue, d'une part, à concurrence de 8 millions de francs, par le report de liquidations qui n'ont pu être opérées en 1963, d'autre part, à la suite de règlements anticipés de contrats d'exportation effectués, en 1964, par des acheteurs publics étrangers, ce qui a eu pour effet de rendre exigible la liquidation de garanties qui aurait dû normalement s'étaler sur les exercices à venir.

Les liquidations concernant le présent exercice nécessiteront une dotation complémentaire.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1965 représentent encore 45 millions de francs, soit 10 millions de francs de plus que la dotation initiale allouée pour 1964, mais moins que les dépenses qui seront effectivement assumées au titre de cet exercice.

Il faut remarquer, toutefois, que ces prévisions de dépenses ne tenant pas compte des reversements importants que les exportateurs effectueront pendant cette période au compte « Produits divers », la charge réelle du Trésor sera sensiblement inférieure.

Par la suite, la charge du Trésor devrait décroître de plus en plus du fait de la réduction du nombre des liquidations, la délivrance des garanties de prix ayant cessé au début du deuxième semestre 1960.

V. — L'activité d'organismes concourant à l'expansion économique de la France.

1° LA COMMISSION DES COMPTES COMMERCIAUX DE LA NATION

Parmi les activités d'organismes nouveaux, il faut ranger la *Commission des Comptes commerciaux de la Nation*. Créée en 1963, cette Commission a pour mission d'apporter à la comptabilité nationale une mesure précise et chiffrée de l'activité commerciale française et de son coût. Encore au stade du rodage, la Commission a, durant l'année 1964, mis en place l'arsenal des méthodes et des moyens techniques nécessaires à une recherche fondamentale et scientifique dans un domaine qui révèle d'immenses lacunes. Celles-ci tiennent au fait de la masse des petites entreprises au forfait, au caractère familial de nombreuses exploitations disposant, très souvent, d'une comptabilité sommaire.

Pour y voir plus clair, la Commission a constitué cinq groupes de travail.

Le groupe I a défini le champ des entreprises qu'il appartient à la Commission d'insérer dans le domaine de sa compétence.

Le groupe II a dressé une nomenclature des secteurs, c'est-à-dire des entreprises ayant la même activité principale.

Le groupe III a dressé une nomenclature suffisamment homogène de produits pour permettre le calcul et la comparaison de la masse et du coût de leur diffusion.

Le groupe IV a mis au point les tableaux permettant de mieux saisir la population active et le groupe V a mis au point les schémas destinés à présenter les structures économiques, financières et juridiques de l'appareil commercial pour permettre d'établir des prévisions et des projections plus lointaines.

Le premier secteur commercial qui a fait l'objet d'études appliquées de comptabilité nationale a été celui de la chaussure.

Une autre recherche située à un plan global a conduit à tracer un panorama général et provisoire de l'activité commerciale et une étude d'ensemble sur la population active commerciale. Comme on le voit, la Commission en est encore au stade de son démarrage.

2° LES TRAVAUX DES ASSISES NATIONALES DU COMMERCE

On a le droit, dès maintenant, d'enregistrer les premiers résultats positifs des Assises nationales du commerce. Les premiers travaux ont abouti à ce que le Gouvernement, sur les suggestions de ces assises, ait mis en chantier un projet de réforme des taxes sur le chiffre d'affaires dont la pièce maîtresse sera l'*extension de la T. V. A.* au stade de détail.

En second lieu, on sait qu'en matière de crédit s'est posé avec acuité le *problème du long terme*. Un décret du 29 avril 1964 porte de 15 à 20 ans la durée maximum des prêts de la Caisse centrale du Crédit hôtelier, industriel et commercial.

Les prêts, suivant l'arrêté du 25 avril 1964, sont portés :

- a) De 250.000 à 350.000 F pour les prêts individuels ;
- b) A 700.000 F pour les investissements par une filiale commune à deux entreprises ;
- c) A 1 million de francs pour les investissements par une filiale commune à plus de deux entreprises.

Une filiale du Crédit populaire, la Sopromec, est chargée de participer au capital des petites et moyennes entreprises pour leur faciliter leur modernisation et leur servir de bureau d'études.

Cependant deux problèmes majeurs demeurent non résolus : d'une part, la sélectivité du crédit et celui du financement des ensembles commerciaux, problème déjà précédemment évoqué.

3° LE CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

A. — *Activité du C. N. C. E.*

Il n'est pas possible dans une étude aussi limitée d'examiner en détail l'activité du Centre national du commerce extérieur, activité demeurée considérable durant toute l'année 1963 et durant les huit premiers mois de 1964.

On apprendra d'abord avec satisfaction la suite favorable donnée à un vœu de la Commission des Affaires économiques du Sénat, le regroupement à l'intérieur de l'immeuble du Centre, 10, avenue

d'Iéna, des services du Comité des foires à l'étranger. Ce rapprochement a permis une meilleure répartition des tâches et l'on ne peut que s'en féliciter.

Le service d'information exerce une très active propagande à l'étranger par le moyen du *Bulletin d'information technique* qui tire mensuellement à plus de 30.000 exemplaires. Egalement par le moyen des fiches analytiques de la presse technique française, par la diffusion de revues, de catalogues syndicaux et de conférences techniques, par le cinéma et la télévision, etc. Cette action est hautement appréciée par les professionnels français et étrangers et demande à être secondée.

Le C. N. C. E. a également reçu de très nombreuses missions étrangères et prépare dans le détail leur accueil et leur information par des conférences et des visites.

En liaison avec le Comité des foires, le C. N. C. E. a collaboré à la réalisation du programme annuel des participations officielles aux foires.

Pour les huit premiers mois de 1964 on relève ainsi la mise sur pied et la participation à douze foires à l'étranger, dont Johannesbourg, Hanovre, Leipzig, Sarrebruck, Barcelone, Budapest, Tel Aviv, Milan, Osaka, Casablanca, Belgrade et Lisbonne.

Pour les quatre derniers mois de l'année, grâce aux deux organismes, la participation française sous des formes diverses est assurée dans dix foires à l'étranger et aussi par douze semaines commerciales.

En France, le C. N. C. E. fait diffuser les textes réglementaires relatifs à l'exportation par un organe bihebdomadaire, le M. O. C. I., *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie*. Il assure une liaison d'information permanente et selon les besoins avec la presse, la radio, la télévision de notre pays et des pays étrangers chaque fois que se prépare une quelconque manifestation commerciale ou économique française digne d'être connue et épaulée.

Un service des débouchés a entrepris de nombreuses études et organisé une série de missions industrielles, interprofessionnelles et agricoles à l'étranger.

Ces dernières sont cependant davantage confiées au Service des produits agricoles qui assume un rôle d'information et de conseil tant auprès des professionnels qu'auprès d'un certain nombre de services administratifs.

Ce service a publié durant les premiers huit mois de 1964 environ 200 notes documentaires, a organisé un fichier comportant environ 4.200 dossiers d'entreprises exportatrices et il assume un certain nombre de tâches de liaison, de propagande, d'information et de gestion administrative. Il participe à toute une série d'organismes d'expansion et d'exportations agricoles.

Un service des réglementations administratives, un service d'action régionale et un service expérimental des documentations, avec un fichier central, un fichier étranger, un bureau juridique et un bureau de la documentation centrale, constituent les outils indispensables mais précieux en vue d'aider d'une façon positive l'expansion commerciale à l'étranger et les ventes de produits étrangers en France.

Il est donc hautement souhaitable, dans la conjoncture, que le C. N. C. E. reçoive de la part de l'Etat toute l'aide dont il a besoin et qui est manifestement insuffisante à l'heure actuelle, pour mener à bien sa tâche avec des hommes dynamiques capables de satisfaire une tâche ambitieuse.

B. — *Les organismes d'expansion économique à l'étranger.*

Créés à l'initiative du C. N. P. F., les Comités Franc-Dollar, Franc-Sterling et France-Europe de l'Est ont poursuivi en 1963 et 1964 leur effort, répondant à l'objectif de contribuer au développement des relations commerciales et industrielles avec l'Amérique du Nord, les pays de la zone Sterling ou les pays de l'Est. Cette tâche a été accomplie soit par des études, des missions, le développement d'échanges de licences, des participations plus intensives aux salons spécialisés, l'accueil de délégations étrangères, etc.

On notera avec intérêt une mission d'information et d'exploration accomplie par M. Fléchet, président du Comité France-Europe de l'Est, en Pologne, Hongrie et Yougoslavie, aux fins d'améliorer les échanges jusqu'alors nettement insuffisants ou devenus décadents. Le Comité s'attache également au problème de nos échanges de techniques avec l'Union soviétique. C'est dans cette optique qu'il a reçu en juillet 1964 une mission soviétique.

Signalons enfin la subvention prévue pour les chambres de commerce à l'étranger, répartie entre une quarantaine d'entre elles qui se distinguent particulièrement dans l'expansion économique et l'aide qu'elles apportent à nos conseillers du commerce extérieur.

C. — *Concours du C. N. C. E. aux salons spécialisés
et expositions en France.*

Le crédit prévu au chapitre 44-84 vient en aide, par l'entremise du Centre national du commerce extérieur, à l'organisation des salons spécialisés et de diverses expositions organisées en France. Ont ainsi bénéficié d'une subvention :

Les Composants électriques, le Salon du Jouet, les Arts ménagers, les Salons de la Machine agricole, du Plein Air, des Sports d'hiver, de l'Équipement de bureau, du Matériel d'embouteillage, de l'Équipement laitier, de l'Emballage, de l'Habillement, de la Semaine internationale du Cuir, de la Fourrure, des Plastiques, de l'Horlogerie, etc.

CONCLUSION

En ce qui concerne le fonctionnement des services, votre Commission des Affaires économiques et du Plan tient à rappeler le caractère essentiel, pour l'avenir économique de la nation, du *développement de l'activité de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques*. Sans doute de grands progrès ont déjà été accomplis, tant dans le domaine des recensements que dans celui des enquêtes particulières et des études de conjoncture, notamment au plan national. Mais il semble que l'accent pourrait être mis davantage sur les études conjoncturelles et l'information statistique et économique à l'échelon régional. Un grand pays voisin, dont les instituts de conjoncture décentralisés ont une réputation mondiale, a donné l'exemple en ce domaine.

En ce qui concerne le commerce intérieur, votre Commission a envisagé la situation, tant du côté de l'offre, c'est-à-dire de la distribution commerciale, que de la demande, c'est-à-dire de la consommation.

Notre appareil commercial s'est incontestablement modernisé mais l'amélioration des circuits de distribution doit être poursuivie : or, les ventes réalisées en libre service ne représentent encore que 5 % de l'ensemble du commerce alimentaire et l'application du libre service dans le secteur non alimentaire se heurte à de nombreuses difficultés. Par ailleurs, peut-on espérer réduire les coûts de distribution quand les salaires et les impôts augmentent et que s'implante chaque jour davantage un système de propriété commerciale qui rend de plus en plus onéreux l'acquisition de fonds de commerce.

Du côté de la demande, il faut souligner, certes, la passivité des consommateurs qui portent une bonne part de responsabilités, mais également l'impuissance des organisations de consommateurs. A la vérité, ces unions de consommateurs sont faibles parce qu'elles sont pauvres ; alors qu'un minimum de 5 millions de francs par an serait nécessaire à une organisation de consommateurs valable pour faire œuvre utile, le Gouvernement a octroyé à l'ensemble des Unions de consommateurs, en 1964, un crédit de 300.000 F et ce crédit a été maintenu sans changement dans le budget de 1965.

Est-ce en raison de cette absence de pression des consommateurs que l'évolution des prix a été moins favorable que ne le souhaitait le Gouvernement ; malgré l'important arsenal de lutte contre la hausse des prix mis au point lors du lancement du Plan de stabilisation, le 12 septembre 1963, diversifié au fil des mois et qui a encore été renforcé le 15 novembre 1964, notamment par un contrôle des prix dans les restaurants devant lequel le Gouvernement avait jusqu'alors reculé, la hausse des prix a atteint 2,5 % en un an. Il semble donc que la quasi-stabilité prévue par le Gouvernement pour l'année 1965 ne pourra pas être réalisée alors que sont d'ailleurs prévisibles, pour l'an prochain, un certain nombre de chefs de hausse de prix : tarifs des postes et télécommunications et de l'électricité, loyers, tarifs de transport de la S. N. C. F., etc. Par ailleurs, le blocage des prix à la production ne peut se perpétuer car il aboutit à comprimer de plus en plus les possibilités d'autofinancement des entreprises et contribue ainsi au ralentissement de l'investissement. Or, chacun sait que parmi les options du V^e Plan, qui doivent être examinées prochainement par notre Assemblée, figure un renforcement de l'autofinancement et de l'investissement productif. Le but du Plan de stabilisation était de revenir à la stabilité des prix dans la liberté ; on ne peut pas dire, après 14 mois d'expérience, que ce but soit atteint. On peut se demander également si le maintien durable du Plan de stabilisation ne suppose pas un nouveau développement du « contrôle économique ». L'utilisation de la gendarmerie et de la police pour effectuer les opérations de contrôle des prix n'est, en effet, pas toujours adéquate au but recherché ; quant à l'apport des administrations financières (Direction générale des Impôts et Douanes), il ne peut être que temporaire.

Indépendamment des prix eux-mêmes, votre Commission s'est préoccupée des indices qui servent à les mesurer.

En premier lieu, il n'est pas besoin de souligner longuement l'imperfection de l'indice des 179 articles qui, manipulé par le Gouvernement, ne reflète plus l'évolution réelle des prix. M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques a déclaré, devant le Conseil économique et social, que le Gouvernement se proposait de n'utiliser désormais que l'indice des 259 articles comme référence objective de l'évolution des prix.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement d'indiquer au Sénat si telle est bien son intention et, dans l'affirmative, à quelle date aura lieu cette substitution ?

Il faut, d'ailleurs, toujours avoir présent à l'esprit que l'évolution réelle du coût de la vie est traduite assez imparfaitement par les indices des prix de détail et ne pas attribuer à ces indicateurs une valeur absolue, comme le rappelait M. Edmond Giscard d'Estaing dans un article intitulé : « *Les indices sont menteurs* ».

Enfin, abordant le *commerce extérieur*, votre Rapporteur tient à souligner que la situation s'est dégradée, notamment en ce qui concerne les échanges avec l'étranger, pour lesquels *les importations n'ont été couvertes par les exportations qu'à concurrence de 87 % durant les dix premiers mois de 1964*. Ce déséquilibre est d'ailleurs imputable, à concurrence de près de 70 %, au déséquilibre de nos échanges avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Or, les décisions prises par le Gouvernement travailliste risquent de déséquilibrer encore davantage le commerce extérieur franco-britannique. En conséquence, *votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement d'indiquer au Sénat s'il compte prendre des mesures pour limiter les incidences de la politique britannique sur la balance commerciale de la France et, dans l'affirmative, de préciser les mesures envisagées.*

En dernier lieu, à propos du nouvel accord commercial franco-soviétique signé le 30 octobre 1964 à Paris, votre Rapporteur tient à rappeler qu'a été développée considérablement la vente des biens d'équipement à l'Union soviétique et qu'ont été appliquées à la moitié de ces ventes de biens d'équipement des conditions de crédit d'une durée de sept ans à partir des livraisons.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des dispositions du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques qu'elle a examinées.

ANNEXES



ANNEXE I

179 articles (indice sur lequel est indexé le S. M. I. G. — Base 100 en juillet 1957).
 Décret du 17 septembre 1957 (J. O. 20 septembre) (deux hausses mensuelles successives de 2 %
 entraînent le mois suivant un relèvement de 2 % du S. M. I. G.) (1).

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1957 ...							100	101	101,96	103,22	105,44	107,37
1958 ...	109,71	110,47	111,39	112,35	112,57	112,84	113,14	113,49	113,72	113,89	113,34	113,65
1959 ...	117	118,21	118,03	118,11	118,31	118,42	119,19	119,73	120,37	121,15	121,37	121,24
1960 ...	122,12	122,51	122,26	122,28	122,73	122,25	122,52	123,12	123,21	123,27	123,12	123,09
1961 ...	123,52	123,55	123,39	123,26	123,33	123,62	124,45	125,14	125,72	127,10	127,74	128,22
1962 ...	128,90	128,74	129,45	129,56	130,11	131,10	132,04	131,43	131,70	132,10	133,07	133,66
1963 ...	133,24	133,44	133,38	134,60	135,94	136,68	137,36	138,05	138,41	138,49	138,52	138,40
1964 ...	137,88	137,58	137,37	137,61	137,83	138,51	139,20	139,51	139,66			

(1) Le S. M. I. G. étant un salaire horaire, pour obtenir le S. M. I. G. mensuel, on multiplie le salaire horaire par $173,33 \left(\frac{40 \times 52}{12} \right)$ pour 40 heures par semaine.

ANNEXE II

Indices des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles).

250 articles : (base 100 : du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957).

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1957							102,2	103,4	104,7	106,3	108,8	111,1
1958	114,9	116,2	117,7	118,7	118,9	119,4	119,8	120,1	120,6	121	120,7	121
1959	124	125,7	125,4	125,4	124,6	124,9	125,3	125,9	126,5	127,6	128,4	128,4
1960	130,1	130,4	130,4	130,6	130,3	130,2	130,7	131,9	132,1	132,3	132,7	133
1961	133,1	133,2	133,1	133	132,7	132,4	133,4	134,2	134,9	136,4	137,8	138,3
1962	139,2	139	139,7	139,8	140,6	141,1	141,8	141,5	142	142,6	143,9	144,7
1963	146,6	146,8	146,8	147,4	148,1	149,1	150	150,7	151,9	152,2	153,1	153,4

(Publication arrêtée en décembre 1963.)

ANNEXE III

Indice des prix à la consommation des familles de condition modeste.
(259 articles) (Base 100 en 1962).

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1963 :												
National (1).....	102,5	103,1	103,4	103,6	104	104,7	105,1	105,5	106,2	106,4	106,7	106,9
Paris (2).....	102,6	102,9	103,3	103,6	104	104,8	105,3	105,6	106,2	106,2	106,7	106,9
1964 :												
National	107,3	107,4	107,5	107,6	107,7	107,9	108,2	108,4	108,9			
Paris	107,1	107,1	107,3	107,4	107,6	107,8	107,9	108,1	108,5			
1965 :												
National												
Paris												
1966 :												
National												
Paris												

Coefficients de raccordement (voir Bulletin mensuel des statistiques, n° 3, de mars 1964, pages 50 et 51).

(1) A l'indice des 250 articles (base 100 : 1^{er} juillet 1956-30 juin 1957) : Année 1962 = 1,416 ; Année 1963 : 1,428 ; Décembre 1963 : 1,435.

A l'indice des 213 articles (Paris) (base 100 en 1949) : 2,079.

(2) A l'indice des 250 articles (base 100 : 1^{er} juillet 1956-30 juin 1957) : Année 1962 = 1,416 ; Année 1963 = 1,427 ; Décembre 1963 = 1,435.